



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Arrêté préfectoral n°2026/SEE/0036

portant autorisation des parcours de pêche à la carpe de nuit
sur les cours d'eau et plans d'eau du département de la Loire-Atlantique

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le titre III du livre IV du Code de l'environnement, notamment ses articles L.436-5, R.436-14-5 et R.436-38 ;

Vu l'arrêté préfectoral annuel en vigueur, réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté n°2025/SEE/0035 du 18 février 2025 portant sur l'autorisation de parcours de pêche à la carpe de nuit sur les cours d'eau et plans d'eau du département ;

Vu l'avis de la commission technique départementale pour la pêche en date du 13 octobre 2025 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 portant désignation de M. Mathieu BATARD, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, et les arrêtés en vigueur donnant délégation et subdélégation de signature à M. Mathieu BATARD et à ses collaborateurs ;

Considérant que cette pratique de la pêche à la carpe de nuit ne porte pas atteinte à l'équilibre halieutique et environnemental ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRETE

Article 1er : Objet de l'arrêté

La pêche de la carpe de nuit est autorisée, pour les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ou les détenteurs des droits de pêche, sur l'ensemble des parcours sur les plans d'eau et cours d'eau suivants, cartographiés en annexes (numérotées de 1 à 42).

Bénéficiaires	Lieux	Communes concernées	Annexes	
La Gaule Blinoise	Canal de Nantes à Brest	Blain	1	
	Étangs de la Madeleine	Fay de Bretagne	3	
	Plan d'eau de Bout-de-bois	Saffré	4	
La Brème Clissonnaise	La Sèvre Nantaise	Le Pallet (Noé) rive droite	5	
La Gaule Nantaise		Le Pallet (Vallée) rive droite	6	
		Le Pallet (Pé de Vignard) rive droite	7	
		Monnière / Portillon rive gauche	8	
		Saint-Fiacre-sur-Maine « Portillon » rive gauche		
		La Haie Fouassière rive droite		9
		Vertou « Pierre Percée » rive droite		10
		Vertou « Le Planty » rive droite	11	
		Erdre	Sucé-sur-Erdre - Île de Mazerolles	12
		Loire	Thouaré-sur-Loire « Boire de Mauve »	13
	Erdre lot n°5	Carquefou (Le Vieux Gachet)	14	
Plan d'eau de Beaulieu	Couëron	15		
Étang de la Croix Rouge	Basse-Goulaine	16		
Canal de la Martinière	Le Pellerin	17		
L'Ablette Oudonnaise	Le Havre	Oudon	18	
L'Anguille Machecoulaise	L'Acheneau	Cheix-en-Retz « La Tancherie »	19	
		Port-Saint-Père	20	
L'union des Pêcheurs du Pays de Retz	Le Canal Maritime de Basse Loire	Frossay	21	
Le Gardon d'herbe Castelbriantais	Plan d'eau de Choisel	Châteaubriant	22	
	Étang de la Courbetière	Saint-Aubin-des-Châteaux	23	
La Gaule Nazairienne	Plan D'eau Des Tilleuls	Saint-Nazaire	24	
	Plan d'eau du Bois Joalland	Saint-Nazaire	25	
L'Amicale de Vioreau	Grand Réservoir de Vioreau	Joué-sur-Erdre « La plage »	26	
		Joué-sur-Erdre « Le Hardais »	27	
		Joué-sur-Erdre « Bouguenais »	28	
Le Gardon Genestonnais	Plan d'eau Communal	Geneston	29	
Le Gardon Savenaisien	Étang de la Vallée Mabilie	Savenay	30	
	Canal de Nantes à Brest 10/2	Guenrouët « Peslan »	31	
	Canal de Nantes à Brest 11	Guenrouët « Quinhu »	32	
Le Pêcheur du Don	Le Don	Jans / Nozay « Beaujouet »	33	
La Brème de L'Isac	Étang du Gué Aux Biches	Saint-Gildas-Des-Bois	34	
Le Martin Pêcheur Philibertin	Plan d'eau Communal	Saint-Philbert-De-Grand-Lieu	35	
L'Amicale des Pêcheurs de Riaillé	Étang de la Provostière	Riaillé	36	
	Plan d'eau du Clos	Trans-sur-Erdre	37	
Sarl Domaine de Mazerolles	Plan d'eau des Marais du Patis	Saint-Mars-du-Désert	38	
La Sirène Logne-Boulogne	La Boulogne	Saint-Colomban	39	
L'Amicale des pêcheurs anciens et L' Ablette Oudonnaise	Loire	Lots 9, 10 et 11 de la Loire	40-41-42	

Article 2 : Conditions d'exécution

La pêche de la carpe de nuit s'exerce dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur (arrêté annuel réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Loire-Atlantique, en application du code de l'environnement).

La relève, le déplacement, la détérioration d'engins de pêche (filets, nasses, bosselles...) par des pêcheurs non autorisés sont strictement interdits, de jour comme de nuit, et font l'objet de poursuites judiciaires.

Article 3 : Bivouac

Afin de se protéger contre les intempéries, le bivouac est autorisé à proximité des cannes. Le bivouac est un campement sommaire, temporaire et léger. Le camping et caravanning sont interdits.

Article 4 : Signalétique

Une signalétique est mise en place par les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ou par les détenteurs des droits de pêche nommés à l'article 1.

Afin de limiter les risques de captures accidentelles de poissons carnassiers, les seuls appâts autorisés durant la nuit sur ces parcours sont des esches végétales ou des bouillettes.

Article 5 : Abrogation

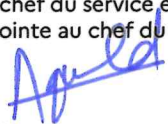
L'arrêté n°2025/SEE/0035 du 18 février 2025 portant sur l'autorisation de parcours de pêche à la carpe de nuit sur les cours d'eau et plans d'eau du département est abrogé.

Article 6 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer, les maires des communes concernées, le général commandant le groupement de gendarmerie de la Loire-Atlantique, le président de la fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

NANTES, le 18 FEV. 2026

Pour le préfet et par délégation,
P/le directeur départemental des territoires et de la mer et par subdélégation,
P/le chef du service eau, environnement,
l'adjointe au chef du bureau biodiversité,


Amélie GOULARD

Délais et voies de recours

Un recours administratif peut être formé à l'encontre du présent arrêté, dans un délai de deux mois suivant sa publication/notification :

- Soit par recours gracieux adressé au Préfet de la Loire-Atlantique
- Soit par recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Écologique

Un recours contentieux peut également être présenté devant le Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex 1 dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou dans un délai de deux mois suivant la réponse de l'administration (expresse ou tacite) au recours administratif.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pêche amateur en Loire-Atlantique

référence arrêté 1

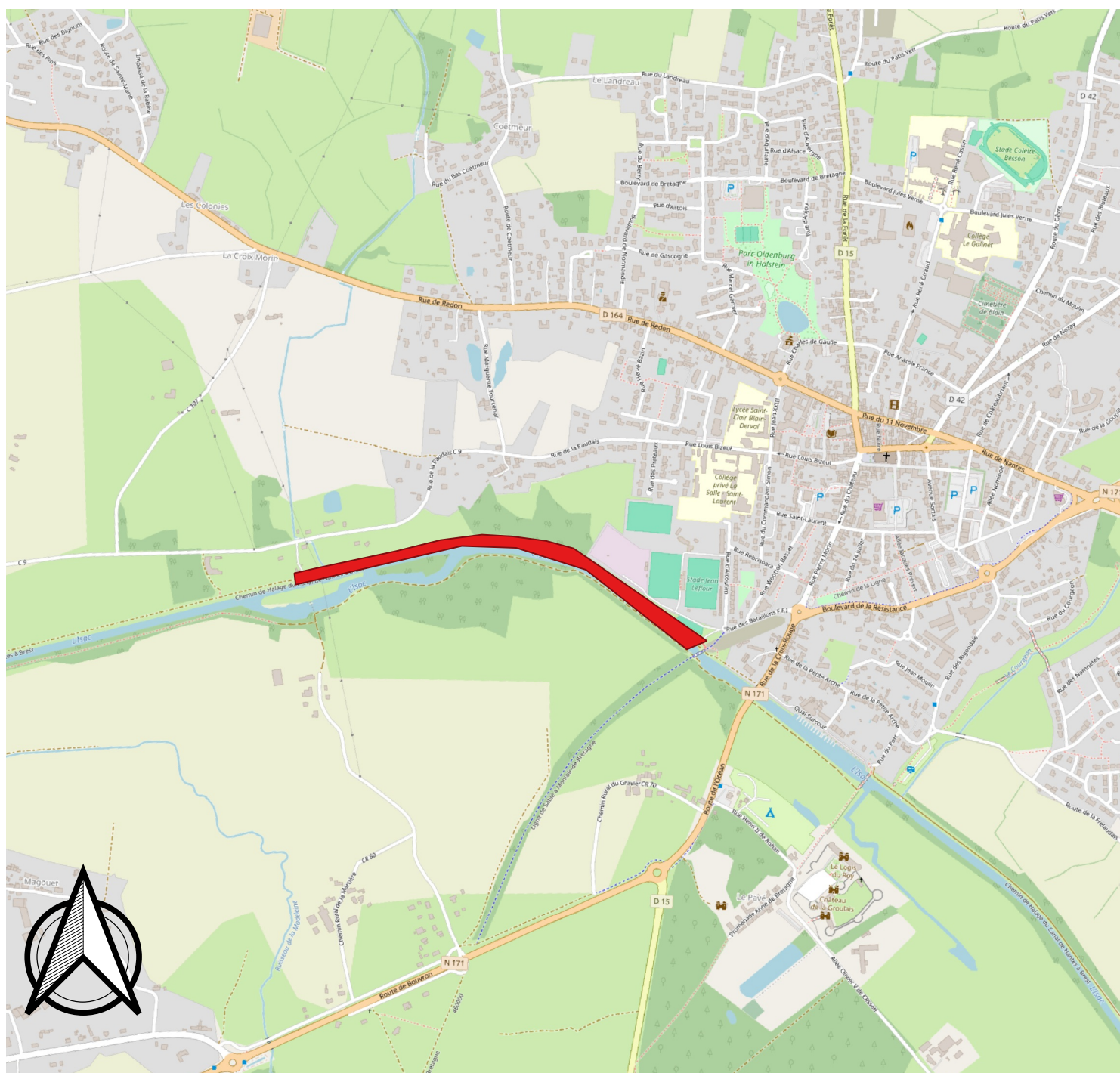
parcours carpe de nuit

Dénomination du site : Canal de Nantes à Brest "la paudais"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule Blinoise

Localisation : BLAIN

Détail du parcours: en rive gauche entre le pont du canal et l'écluse de la paudais
Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

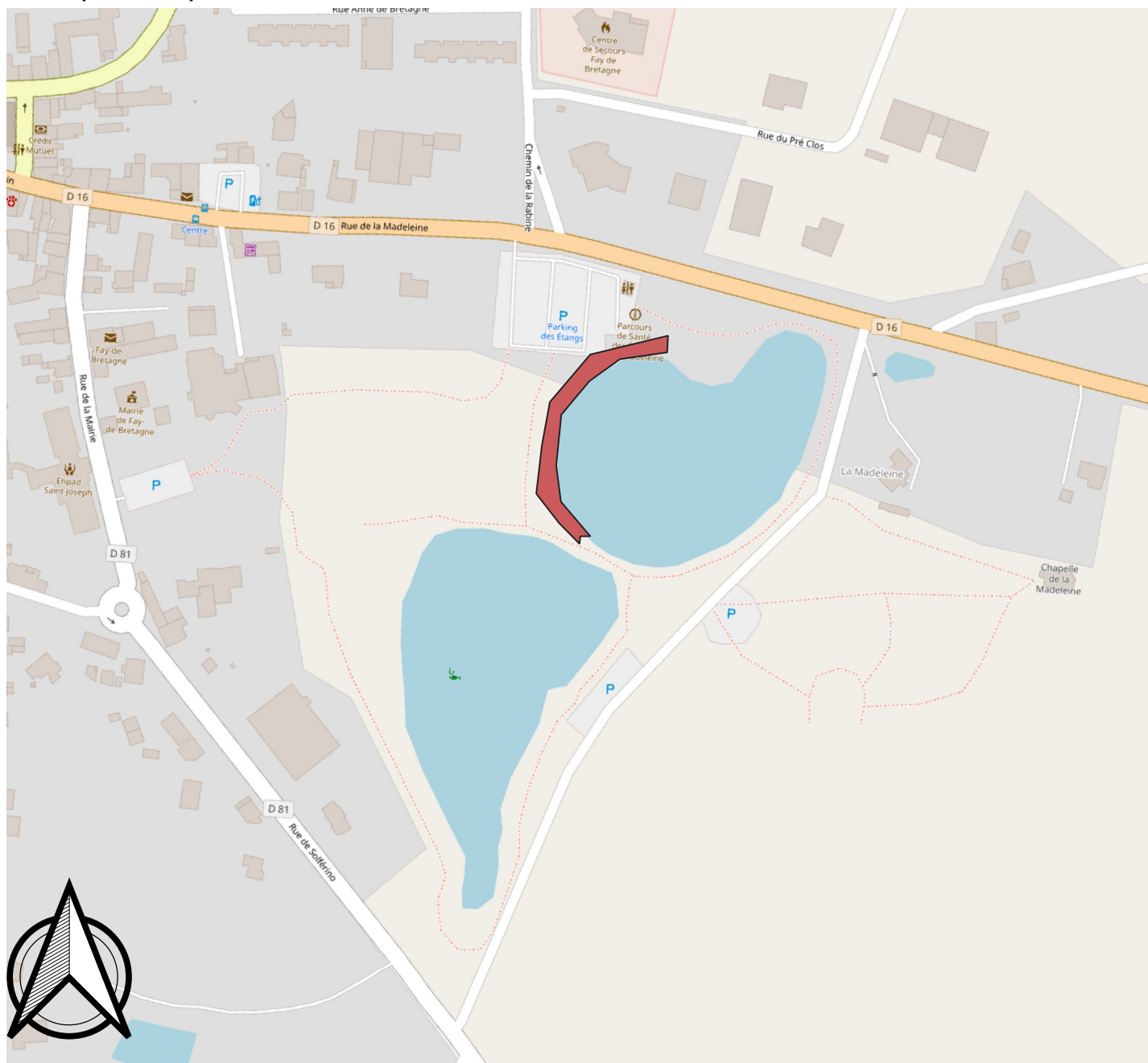
référence arrêté 3

Dénomination du site : Etang de la madeleine

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA la gaule blinoise

Localisation : Commune de FAY DE BRETAGNE

Détail du parcours: Entre le ponton handicapé et la passerelle séparant les deux plans d'eau.
Délimité par des pancartes



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

référence arrêté 4

Dénomination du site : Etang de bout de Bois

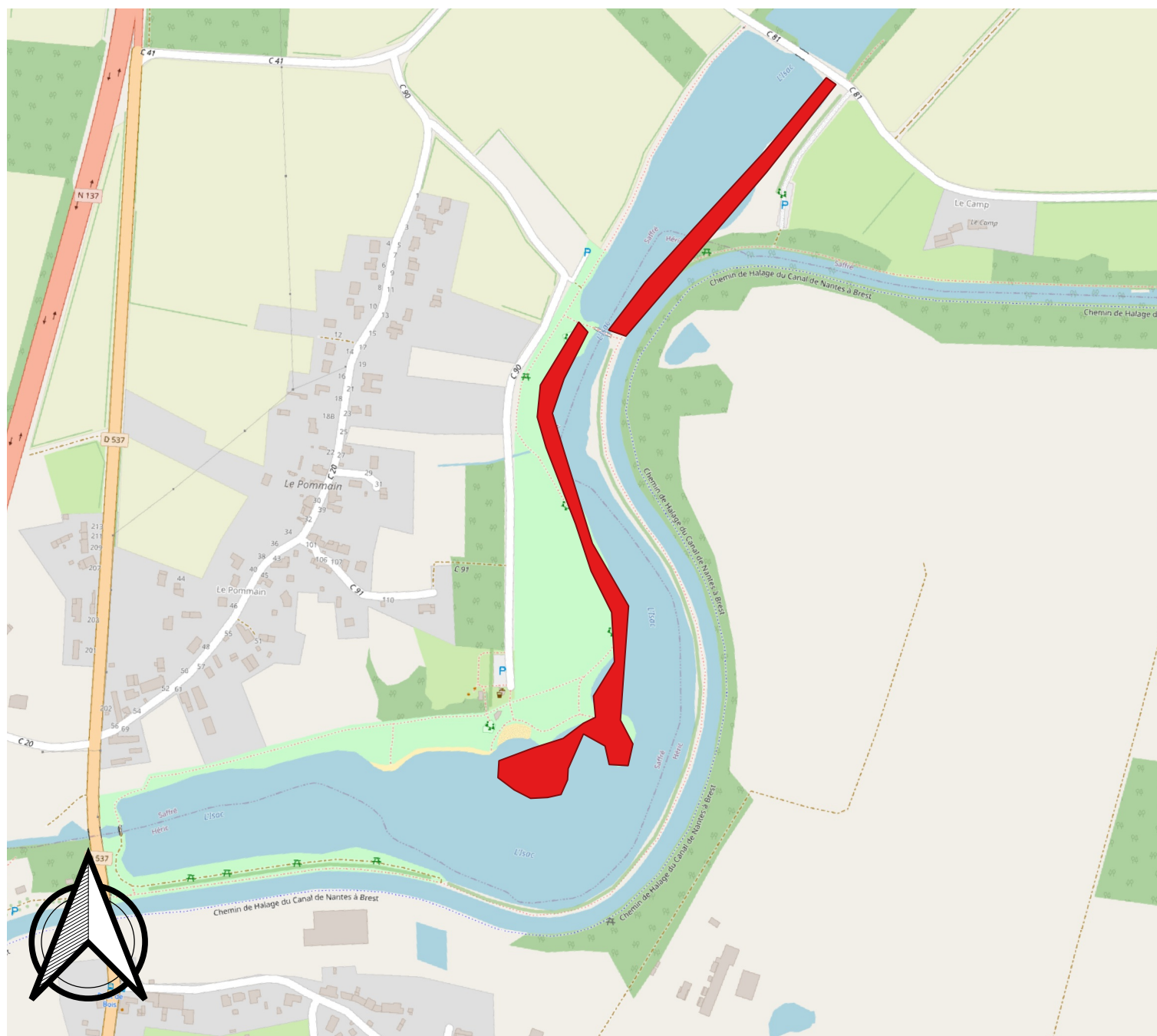
Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La gaule Blinoise

Localisation : SAFFRE

Détail du parcours: De l'île jusqu'à la passerelle délimitant les deux plans d'eau en amont, en rive droite.

Et en amont de la passerelle en rive gauche jusqu'au pont de la route du camp (limite réserve temporaire) Délimité par pancartes.

Linéaire rive droite : 600m; rive gauche 370m



0 50 100 m

 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

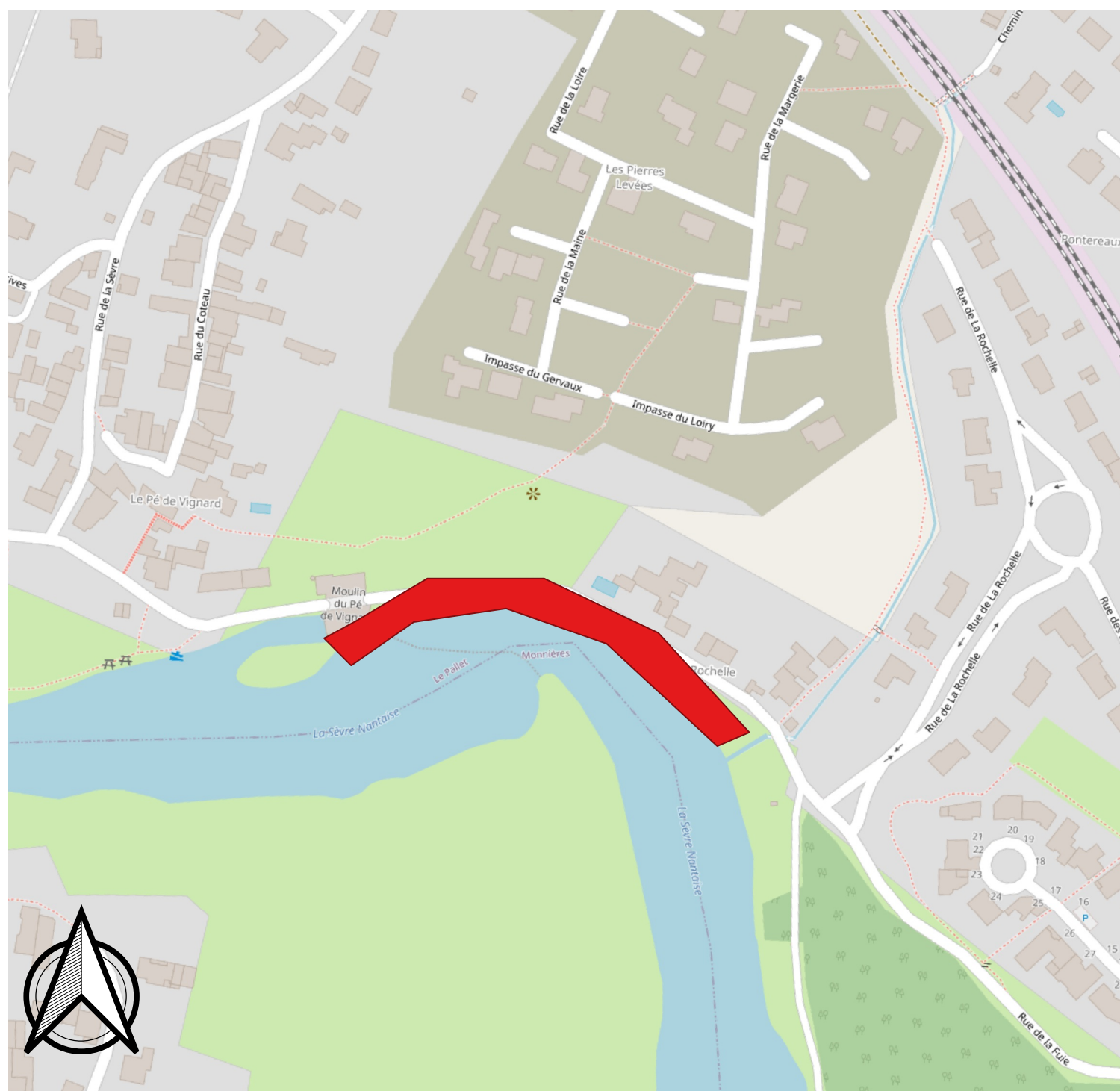
référence arrêté 5

Dénomination du site : Rivière la Sèvre Nantaise "la noé"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Brème clissonnaise

Localisation : LE PALLET

Détail du parcours: En rive droite. A partir du barrage de la Rochelle en amont, au Pé de Vignard en aval. Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

référence arrêté 6

Dénomination du site : Rivière la Sèvre nantaise "la vallée"

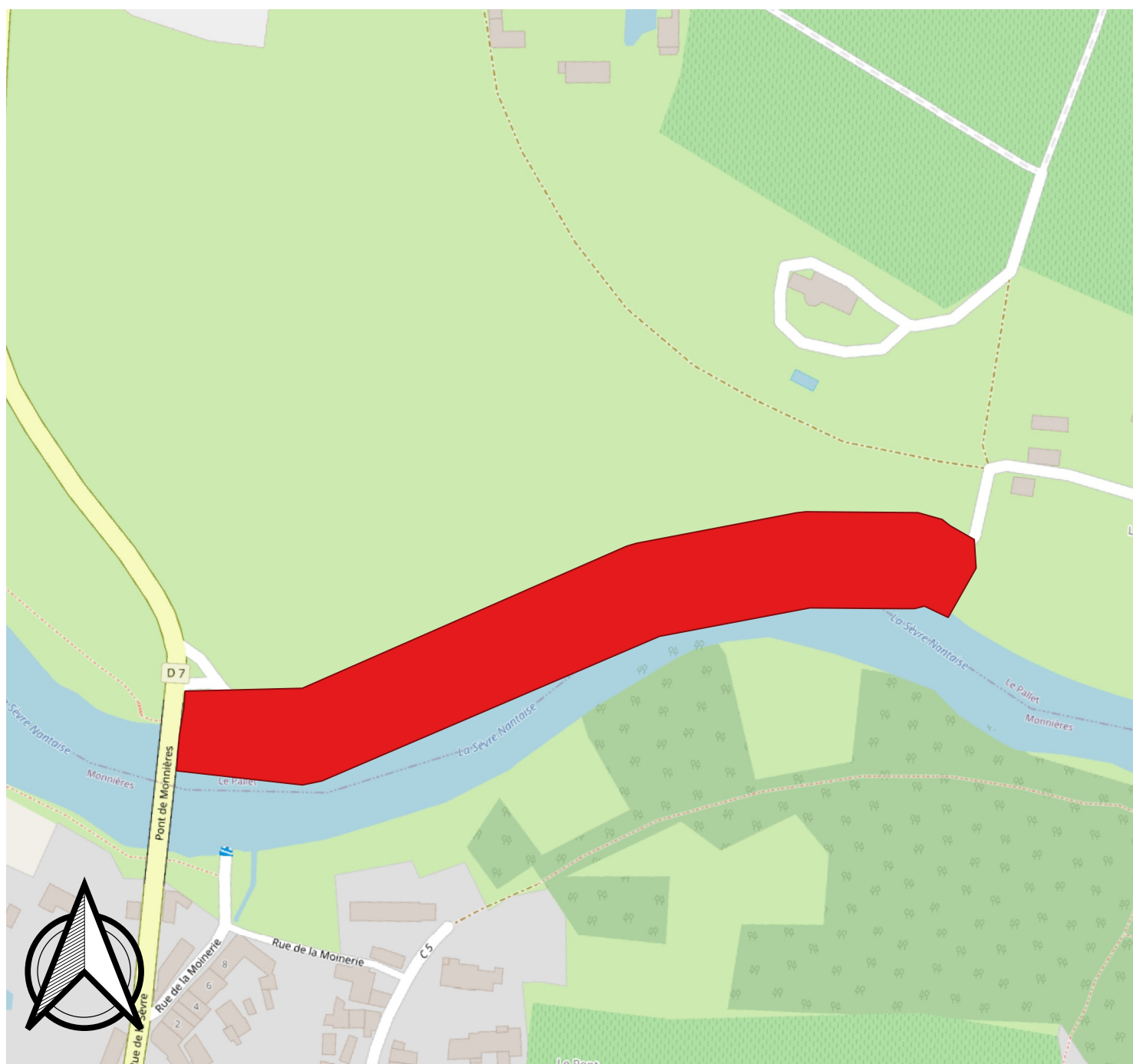
Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Brème Clissonnaise

Localisation : LE PALLET

Détail du parcours: En rive droite sur 360m.

Limite amont: bout de la voie communale de la noé. Limite aval: pont de Monnières.

Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

référence arrêté 7

Dénomination du site : Rivière la Sèvre Nantaise "le pé de vignard"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Brème clissonnaise

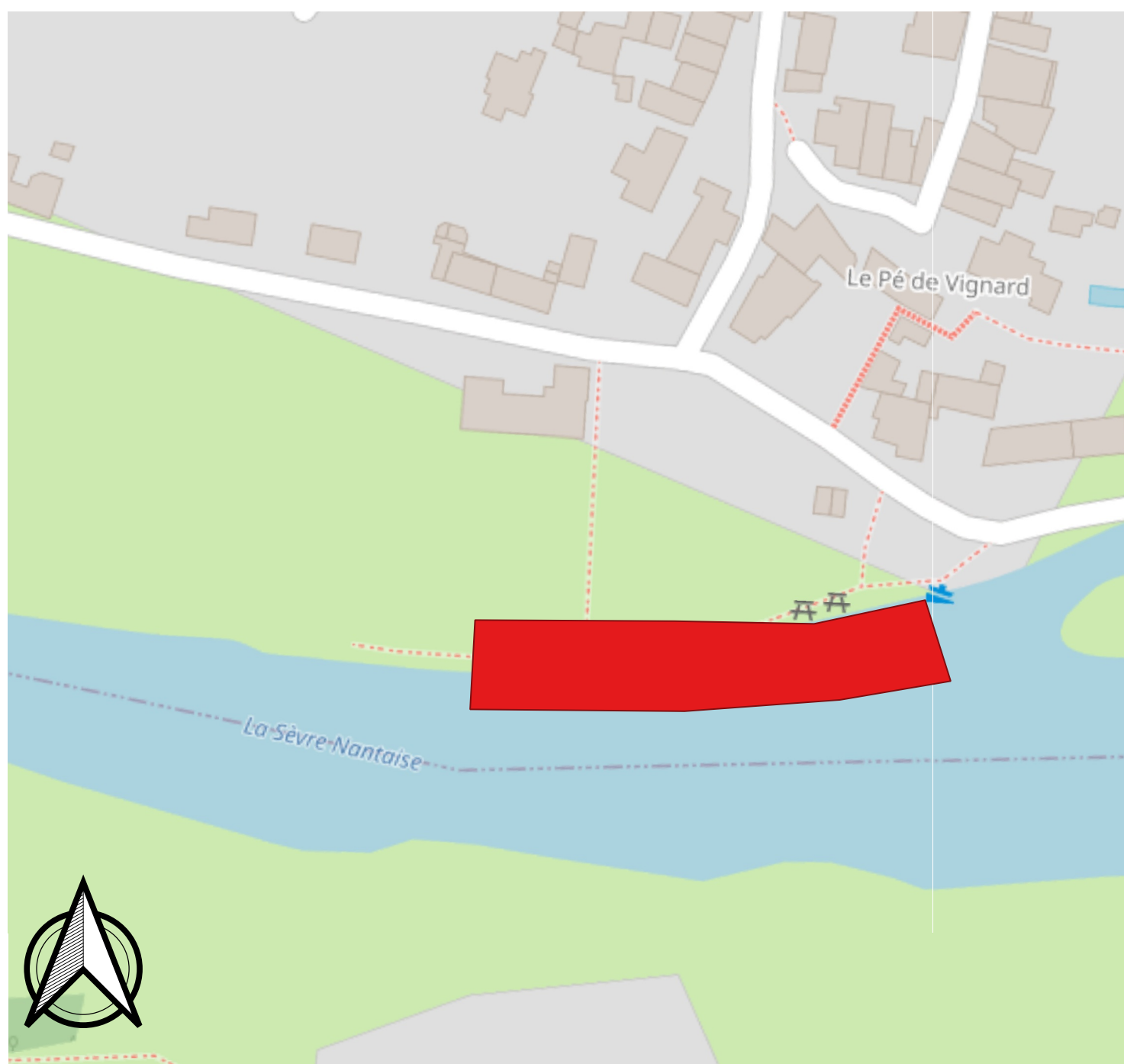
Localisation : LE PALLET

Détail du parcours: En rive droite sur 110m.

Limite amont: au niveau de la rue de la vallée, en aval de l'aire de jeu et de pique nique.

limite aval: fin du chemin longeant la Sèvre nantaise

Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

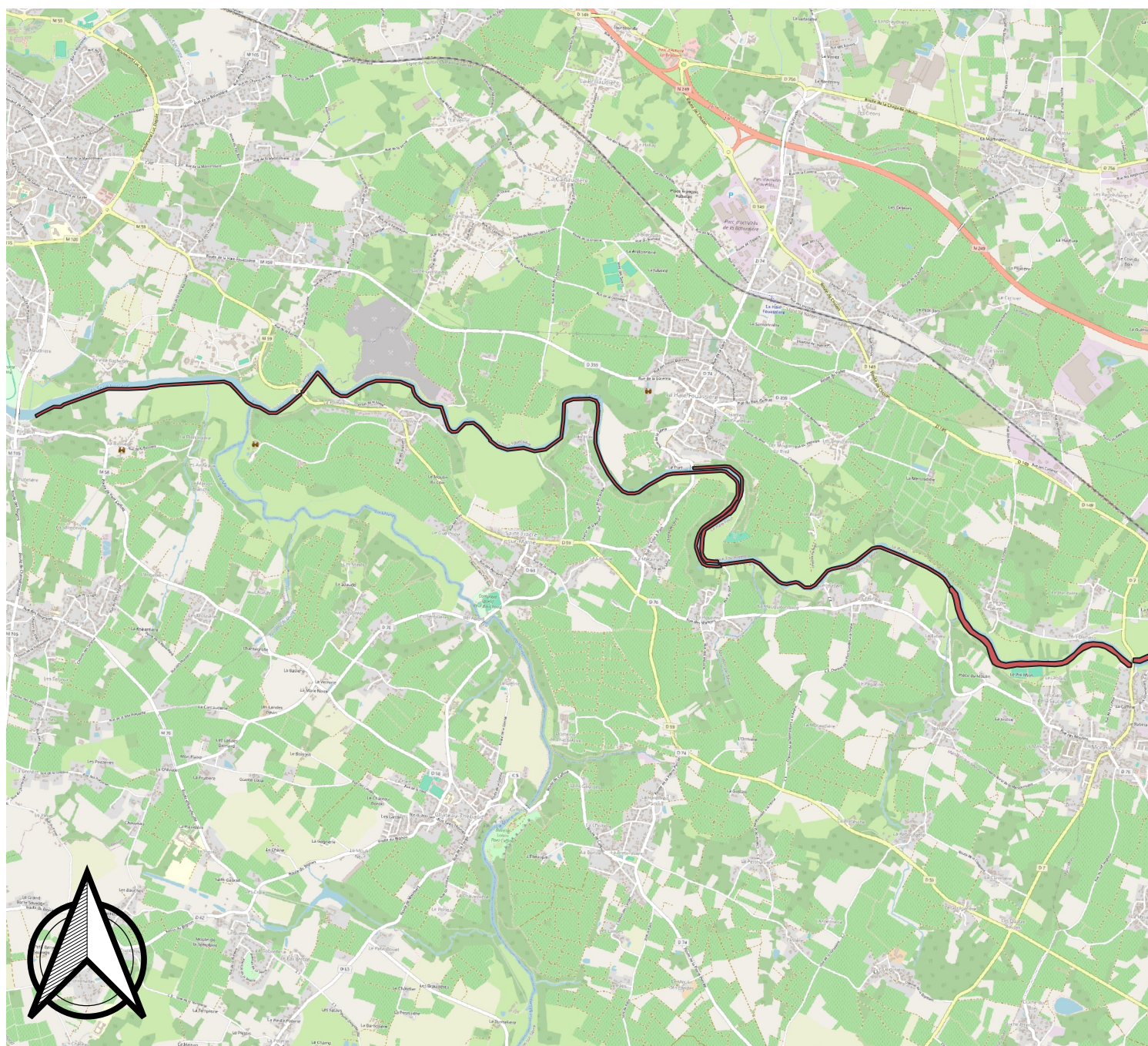
référence arrêté 8

Dénomination du site : Rivière la Sèvre Nantaise entre le pont de Monnières et le pont de Portillon

Détenteurs du droit de pêche : AAPPMA la Brème Clissonnaise/AAPPMA La Gaule Nantaise

Localisation : Commune de MONNIERES, LA HAIE FOUASSIERE, VERTOU

Détail du parcours: En rive gauche, entre la petite écluse de Portillon sur la commune de VERTOU et le pont routier de la D7 sur la commune de MONNIERES



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

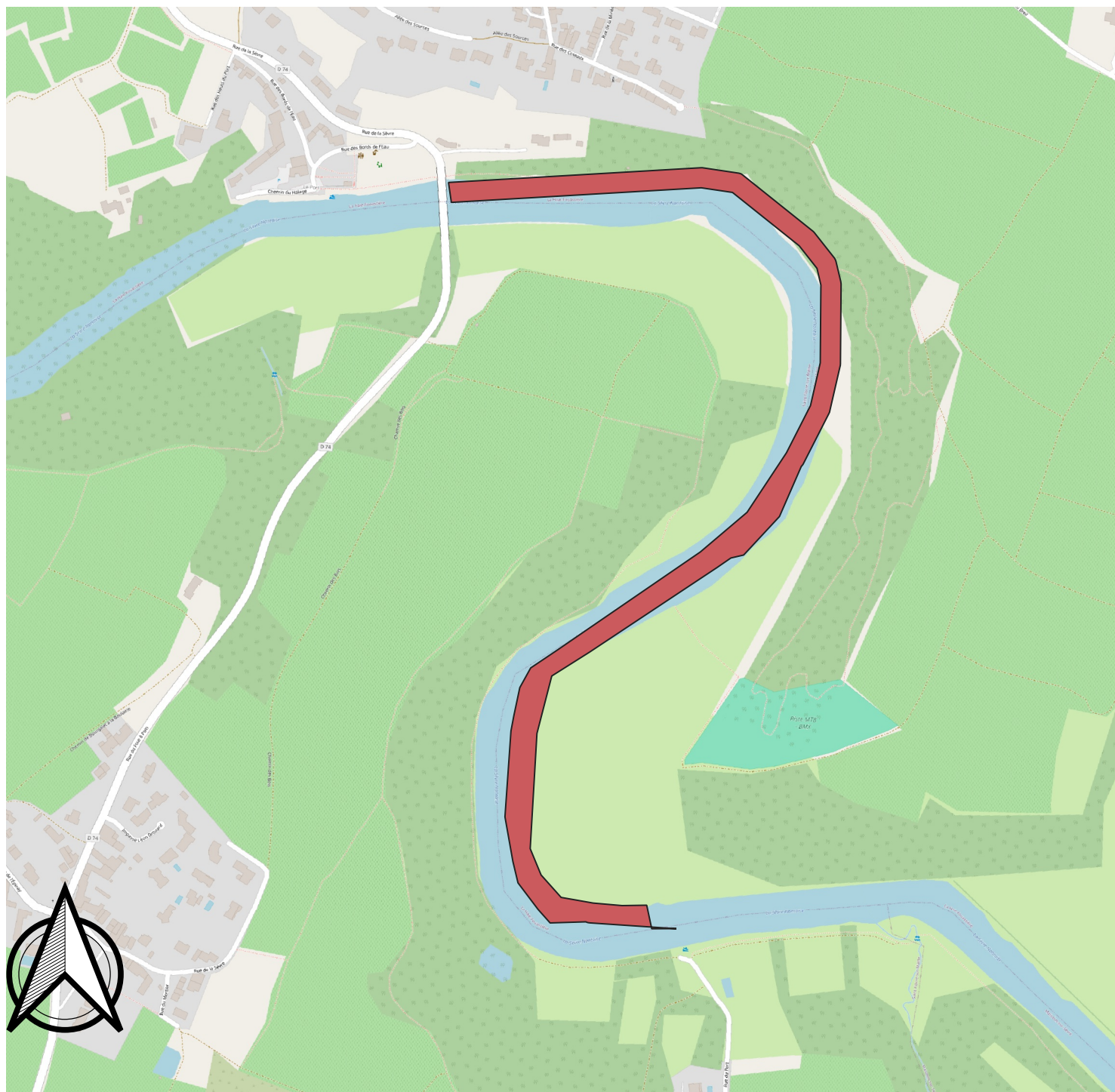
référence arrêté 9

Dénomination du site : Rivière la Sèvre Nantaise, "La hautière"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule Nantaise

Localisation : Commune de LA HAIE FOUASSIERE

Détail du parcours: En rive droite, face à la cale de la hautière en amont jusqu'au pont de la Haie Fouassière en aval



Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

référence arrêté 10

Dénomination du site : Rivière la Sèvre Nantaise "la pierre percée"

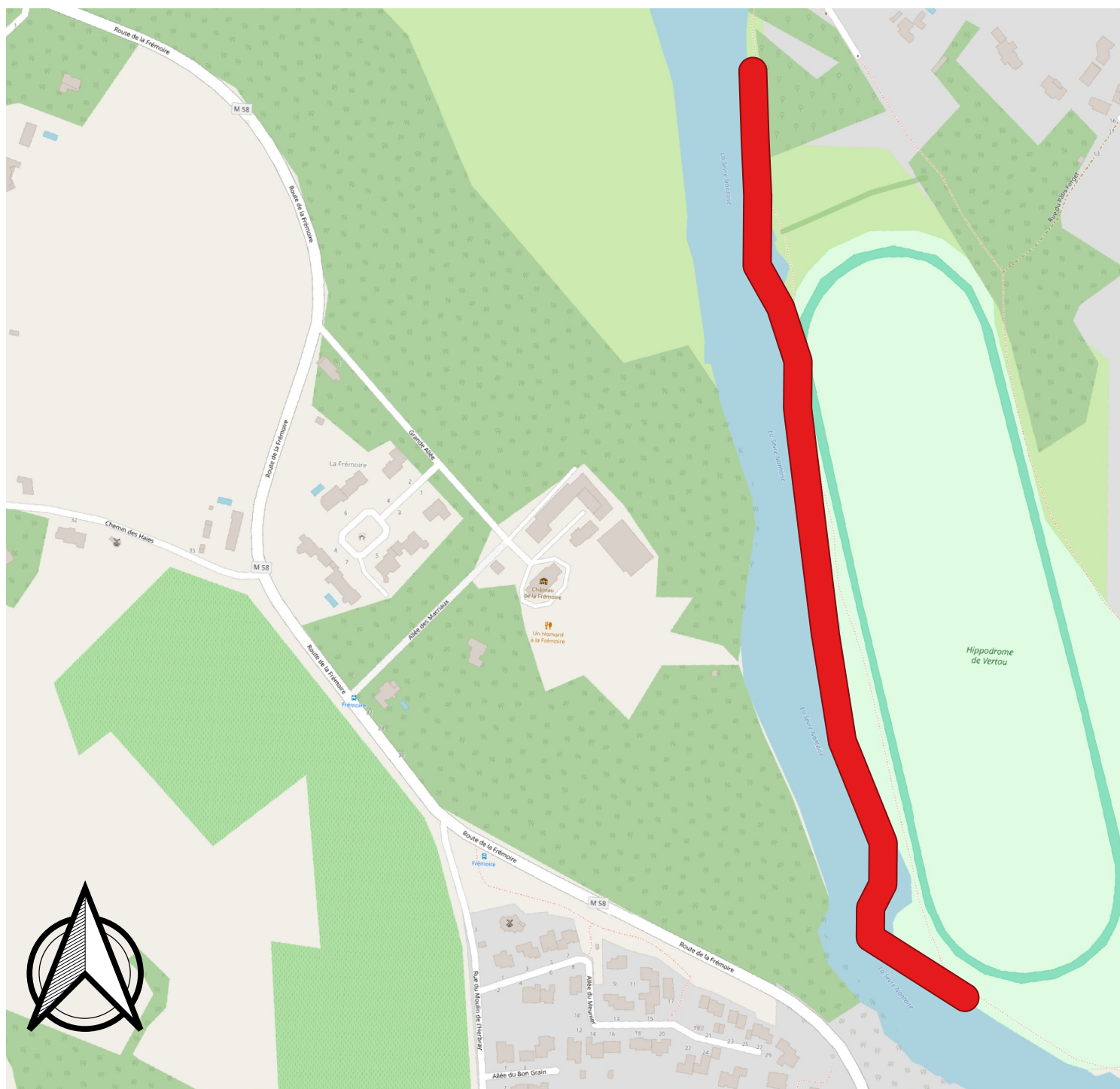
Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule nantaise

Localisation : VERTOU

Détail du parcours: En rive droite.

Limite amont: 100m en aval du pont de portillon Limite aval: lieu-dit la pierre percée

Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

référence arrêté 11

Dénomination du site : Rivière la Sèvre Nantaise "le planty"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule nantaise

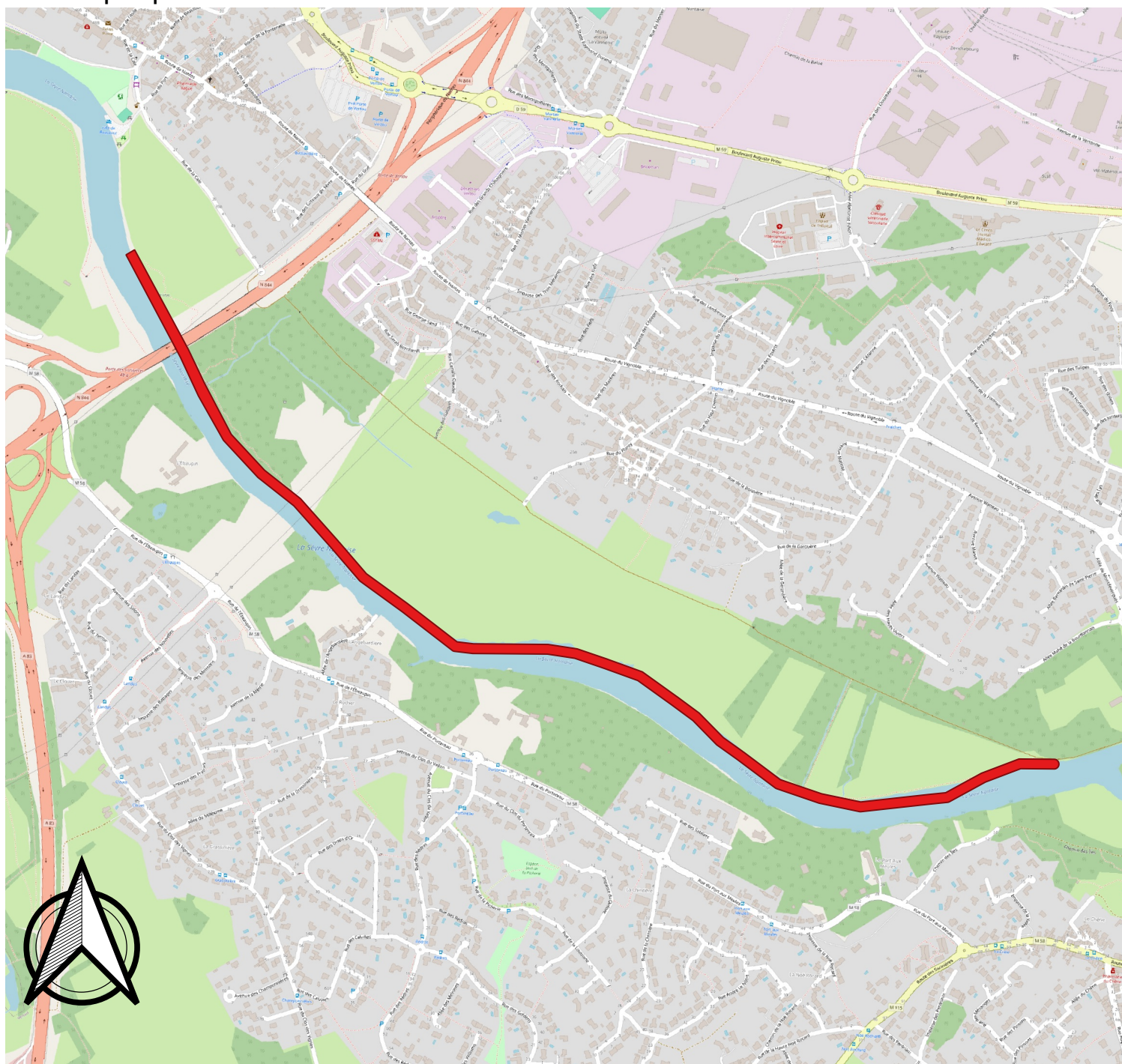
Localisation : VERTOU

Détail du parcours: En rive droite.

Limite amont: 250m en aval du chemin des "bas prés" au lieu-dit "mottechaix". Chaussée des moines

Limite aval: lieu-dit cale de beautour

Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

référence arrêté 12

Dénomination du site : Rivière l'erdre. Ile de Mazerolles

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule Nantaise

Localisation : SUCE SUR ERDRE

Détail du parcours: Du ruisseau de la pinaudière au chemin en provenance du lieu-dit du même nom en rive droite. Delimité par pancartes



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

référence arrêté 13

Dénomination du site : La Boire de Mauves

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule nantaise

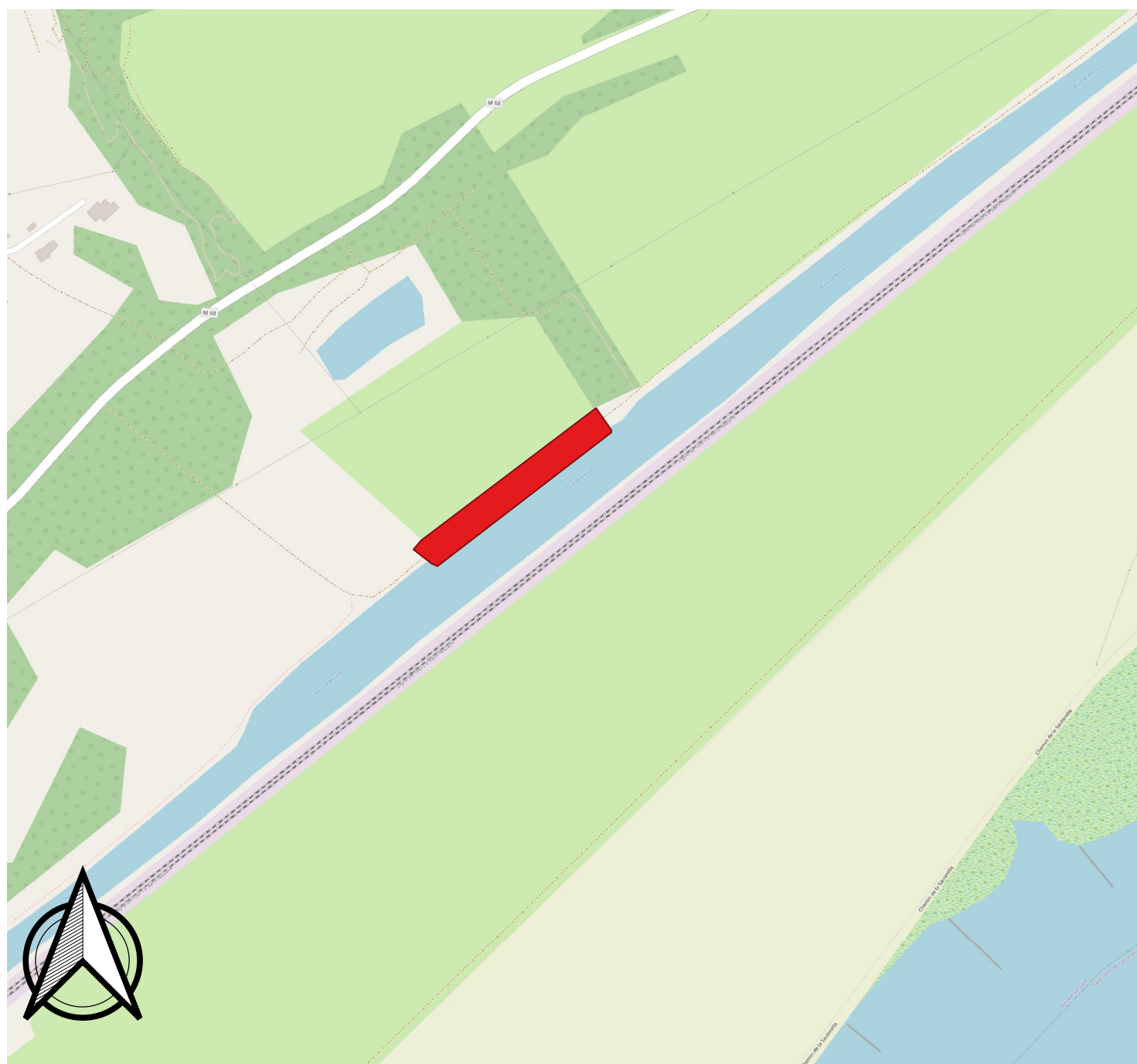
Localisation : MAUVES SUR LOIRE

Détail du parcours: En rive droite de la boire, sur 320m.

Limite aval: barrière d'accès

Limite amont: Fin de la cloture en barbelé

Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

référence arrêté 14

Dénomination du site : Rivière l'erdre Lot n°5

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule Nantaise

Localisation : CARQUEFOU

Détail du parcours: En rive gauche depuis le lieu-dit le vieux gachet vers l'amont sur une distance de 450m. Délimité par pancartes



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

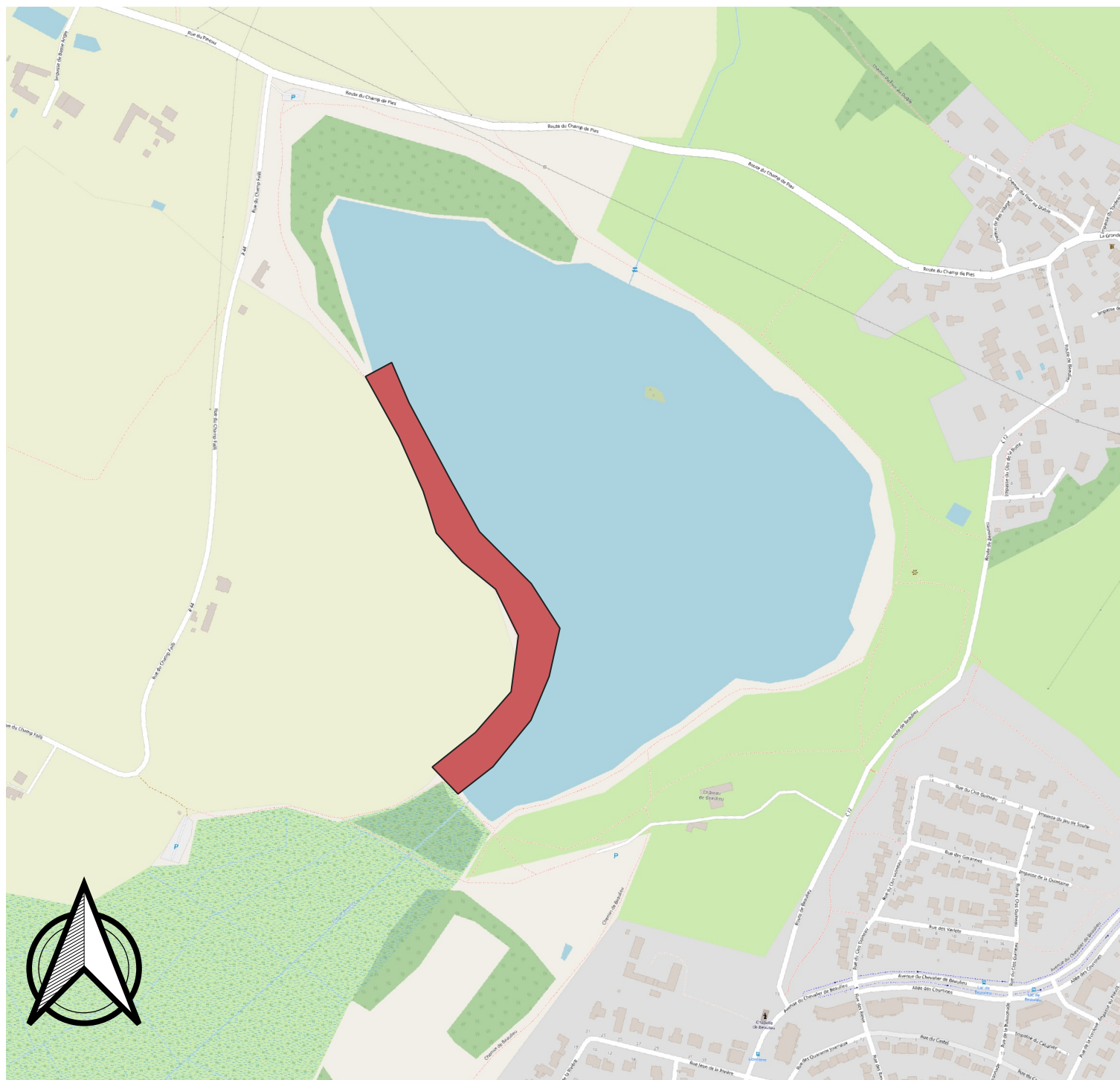
référence arrêté 15

Dénomination du site : Etang de Beaulieu

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule Nantaise

Localisation : COUERON

Détail du parcours: En rive droite. A partir de la borne béton jusqu'au déversoir. Délimité par pancartes



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

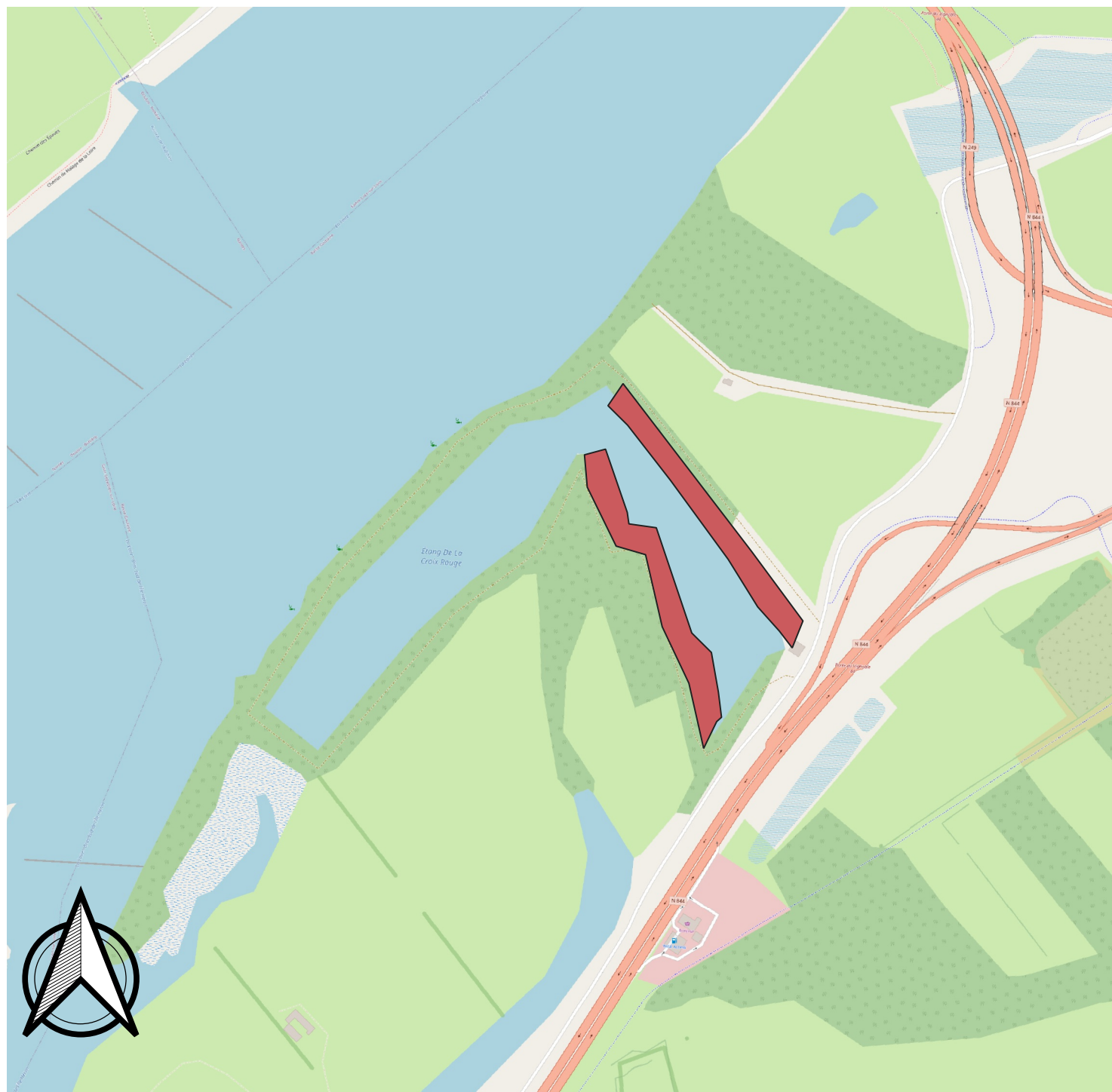
référence arrêté 16

Dénomination du site : Etang de la croix rouge

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule Nantaise

Localisation : BASSE GOULAINNE

Détail du parcours: Etang de la croix rouge dit aussi étang boucaud, situé le long du périphérique sud à proximité de la boire de longue mine. Sur les 2 berges perpendiculaires à la Loire. Délimité par pancartes



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

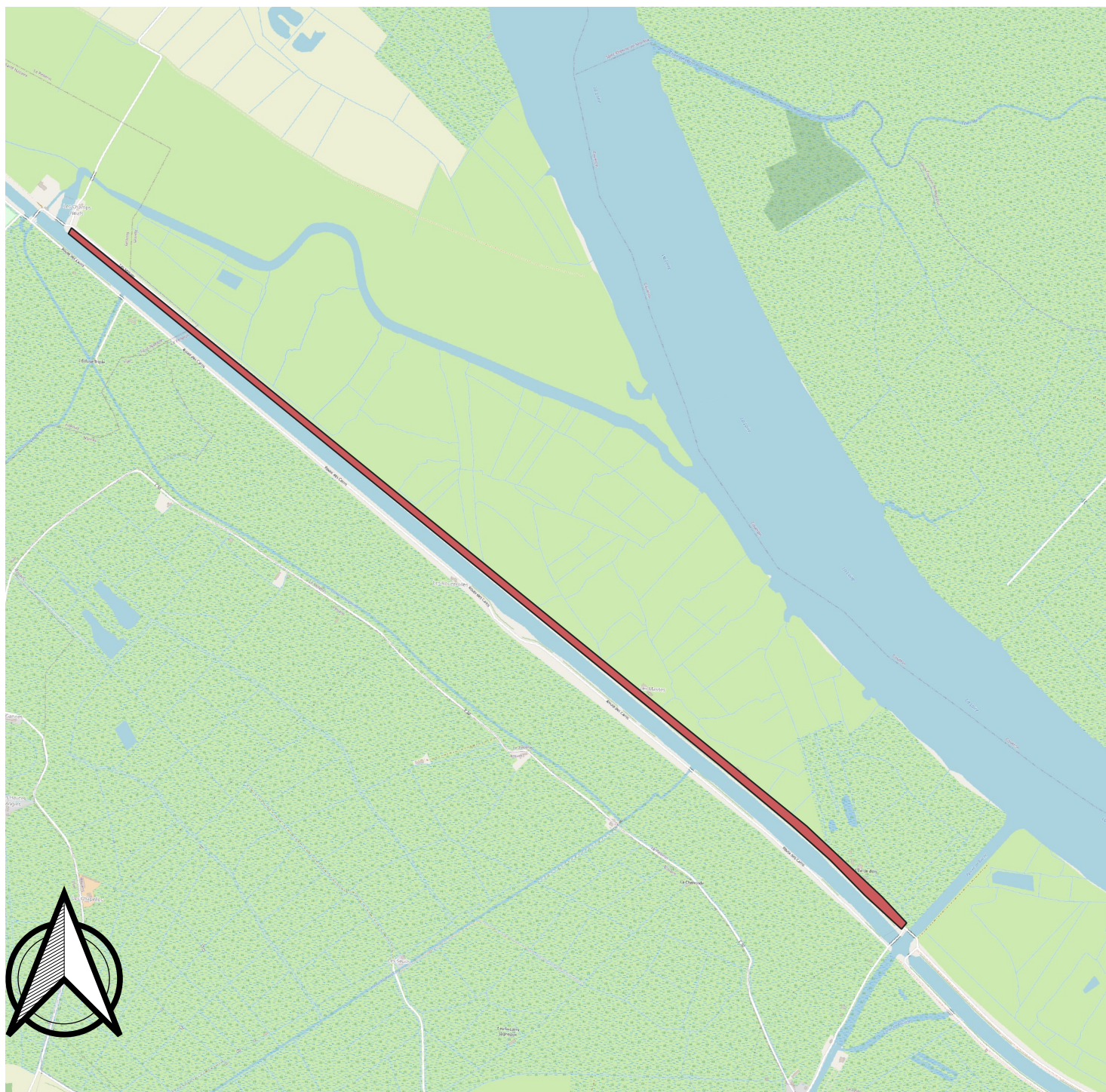
référence arrêté 17

Dénomination du site : Canal de la martinière, "les champs neufs"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La Gaule Nantaise

Localisation : LE PELLERIN

Détail du parcours: En rive droite du canal de la martinière, en aval du pont barrage de Buzay jusqu'à l'écluse des champs neufs. Sur environ 4.5km. Délimité par pancartes



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

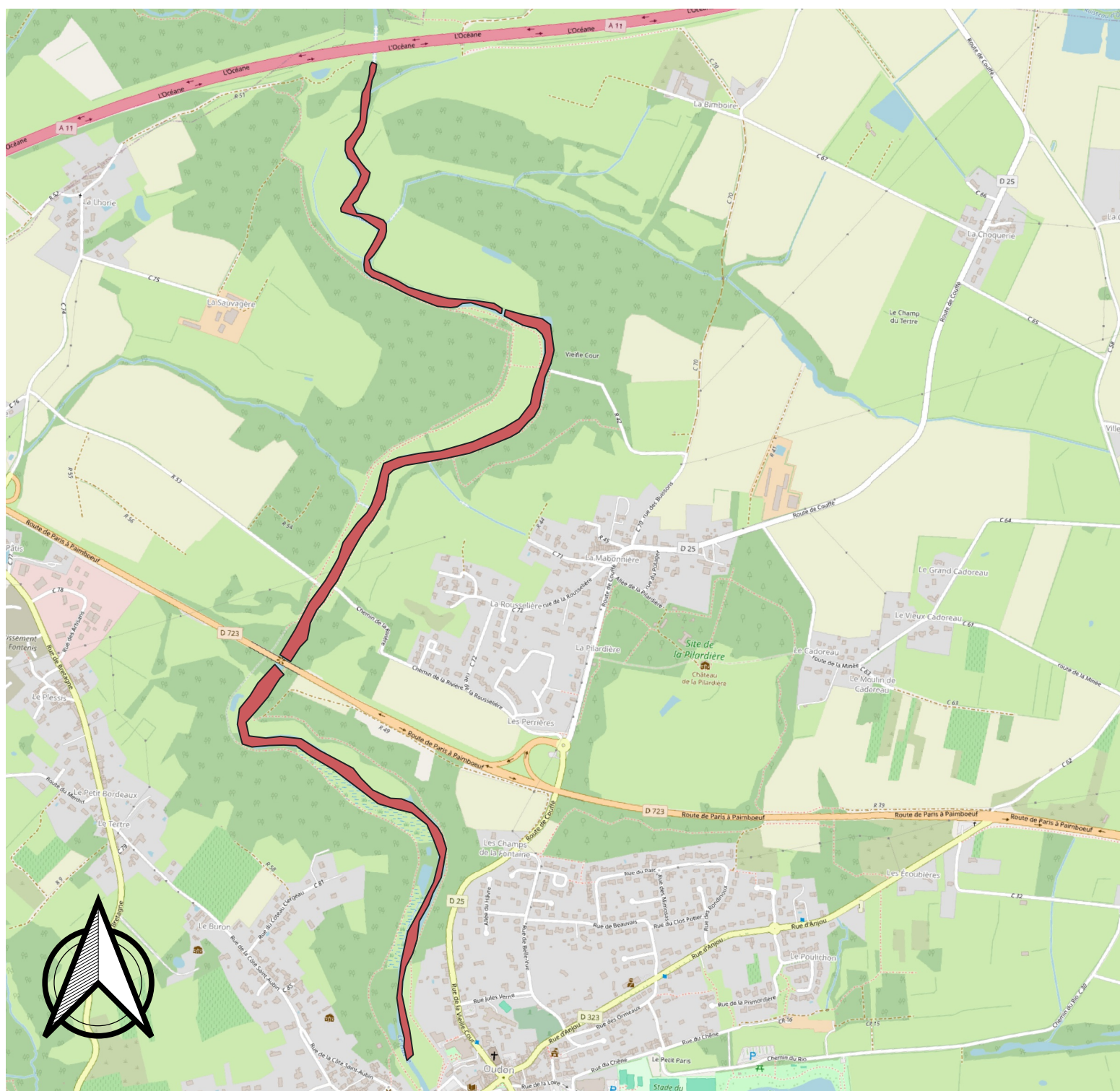
référence arrêté 18

Dénomination du site : Rivière "le Havre"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA L'Ablette oudonnaise

Localisation : OUDON

Détail du parcours: En aval de l'autoroute A11 jusqu'au niveau de la barrière en bois située à 180m du pont de la D323 sur les deux rives. environ 3.5km. Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

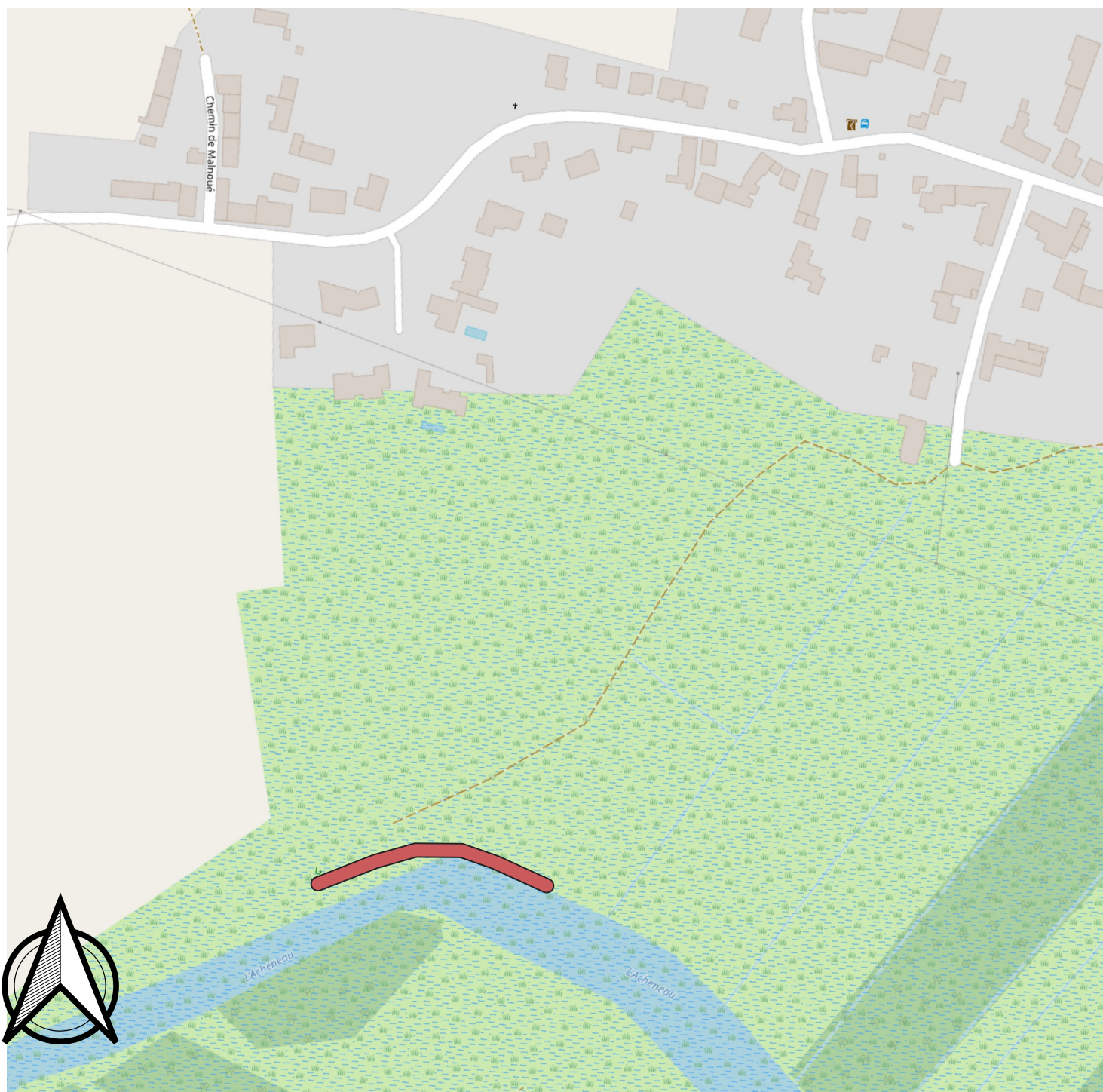
référence arrêté 19

Dénomination du site : Rivière l'acheneau "la tancherie"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA L'Anguille machecoulaise

Localisation : CHEIX EN RETZ

Détail du parcours: Sur 100m au niveau des parcelles communales du lieu dit la tancherie.
Delimité par pancartes



Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

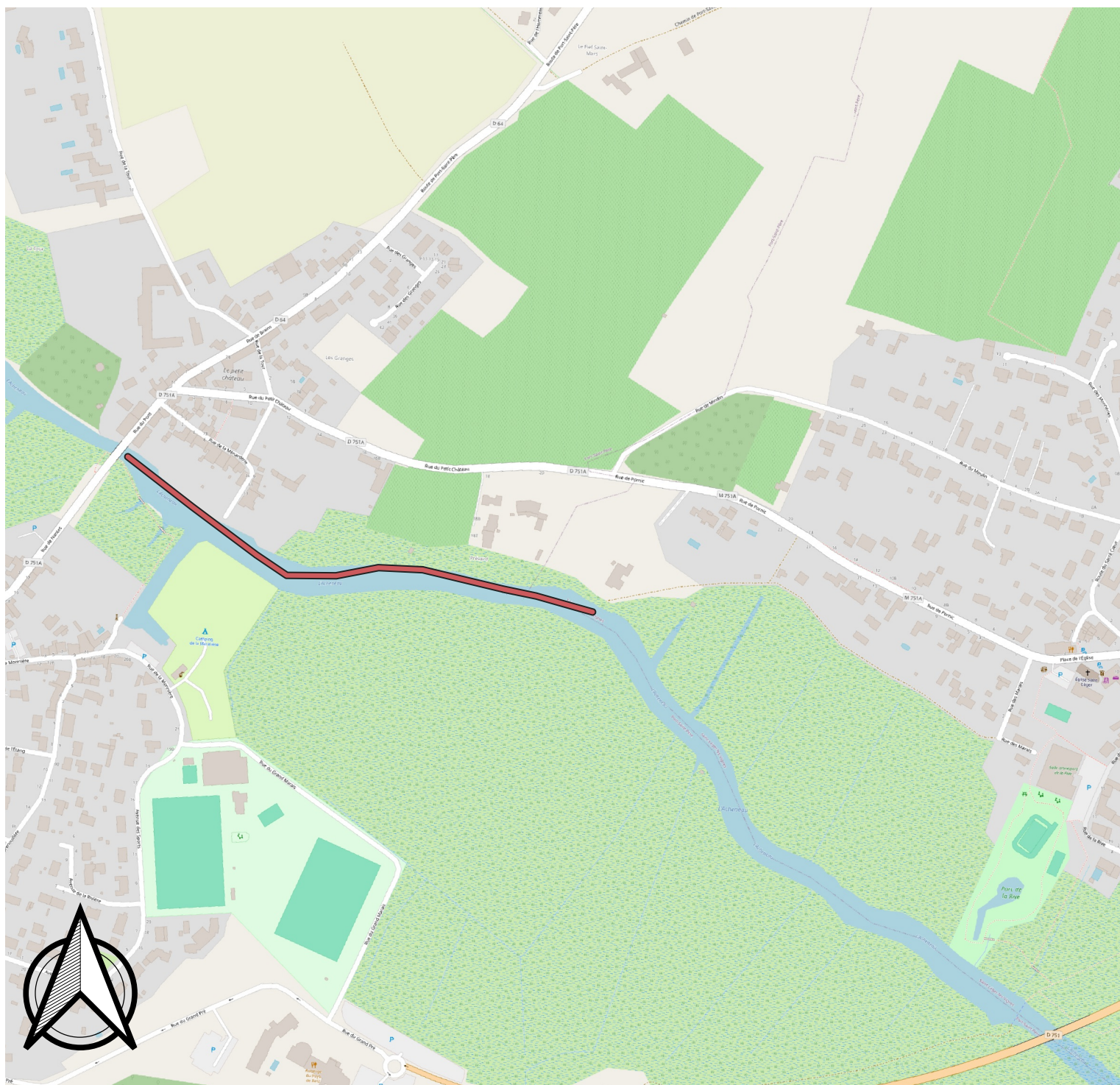
référence arrêté 20

Dénomination du site : Rivière l'acheneau "Port St Père"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA L'Anguille machecoulaise

Localisation : PORT ST PERE

Détail du parcours: 500m en amont du pont de port-Saint-Père au niveau du bras de la morinière jusqu'au pont de Port-Saint-Père (RD751A). Délimité par pancartes



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

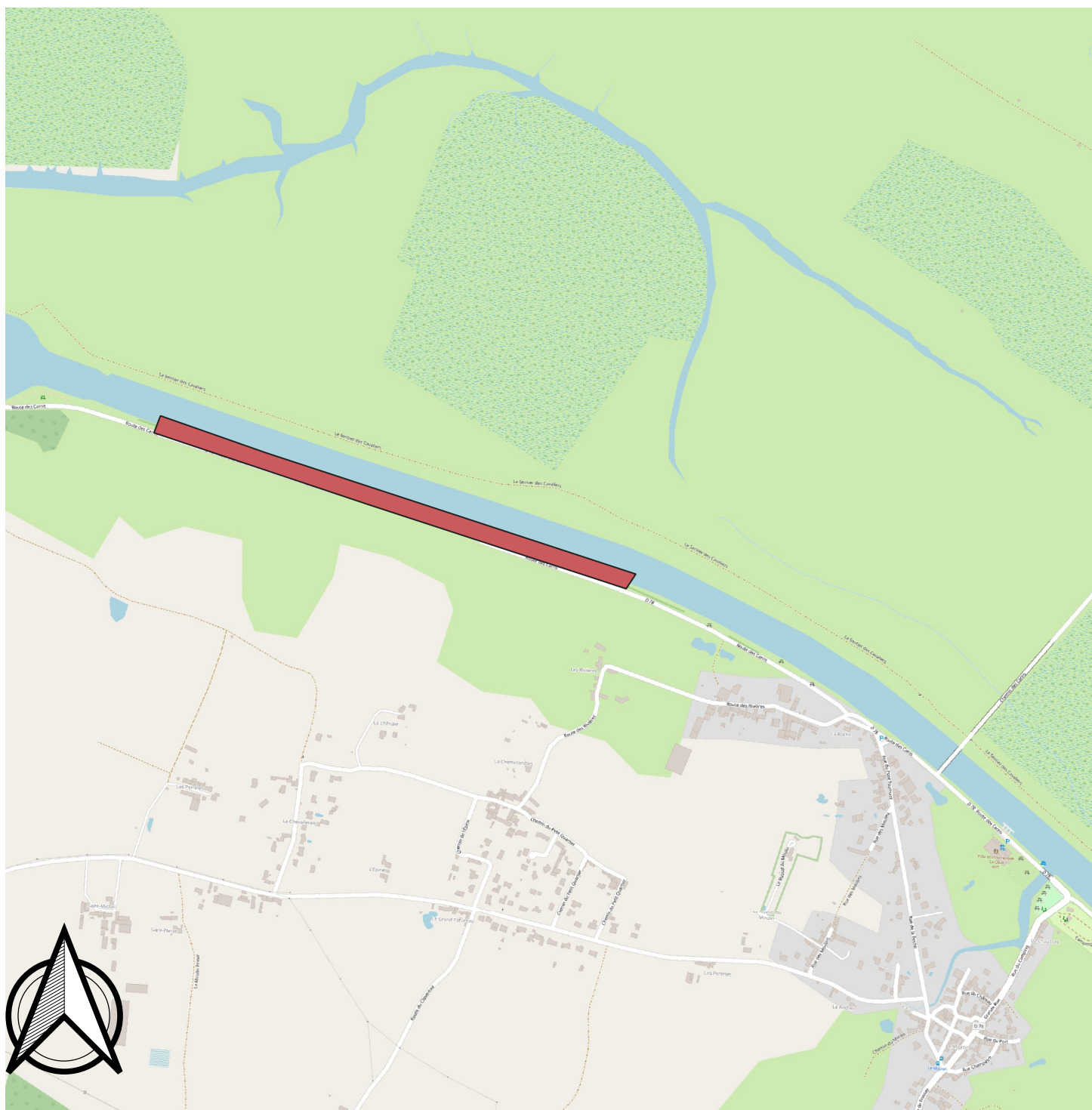
référence arrêté 21

Dénomination du site : Canal maritime de Basse Loire

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA L'Union des Pêcheurs du Pays de Retz

Localisation : FROSSAY

Détail du parcours: En rive gauche, partir du lieu-dit "les rivières" sur environ 1000m.
Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

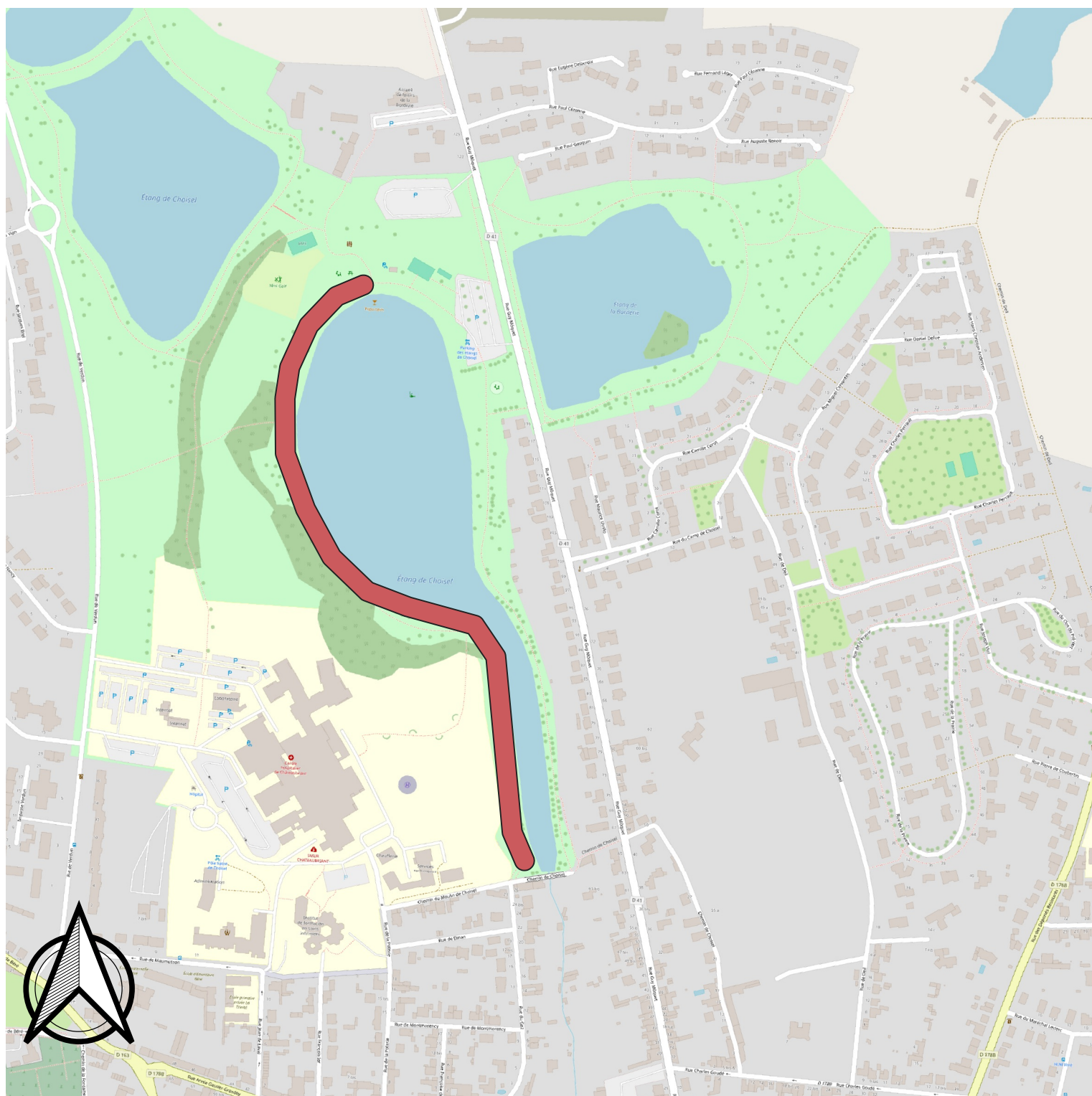
référence arrêté 22

Dénomination du site : Etang de Choisel

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA Le Gardon d'Herbe castelbriantais

Localisation : CHATEAUBRIANT

Détail du parcours: Toute la rive Ouest



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

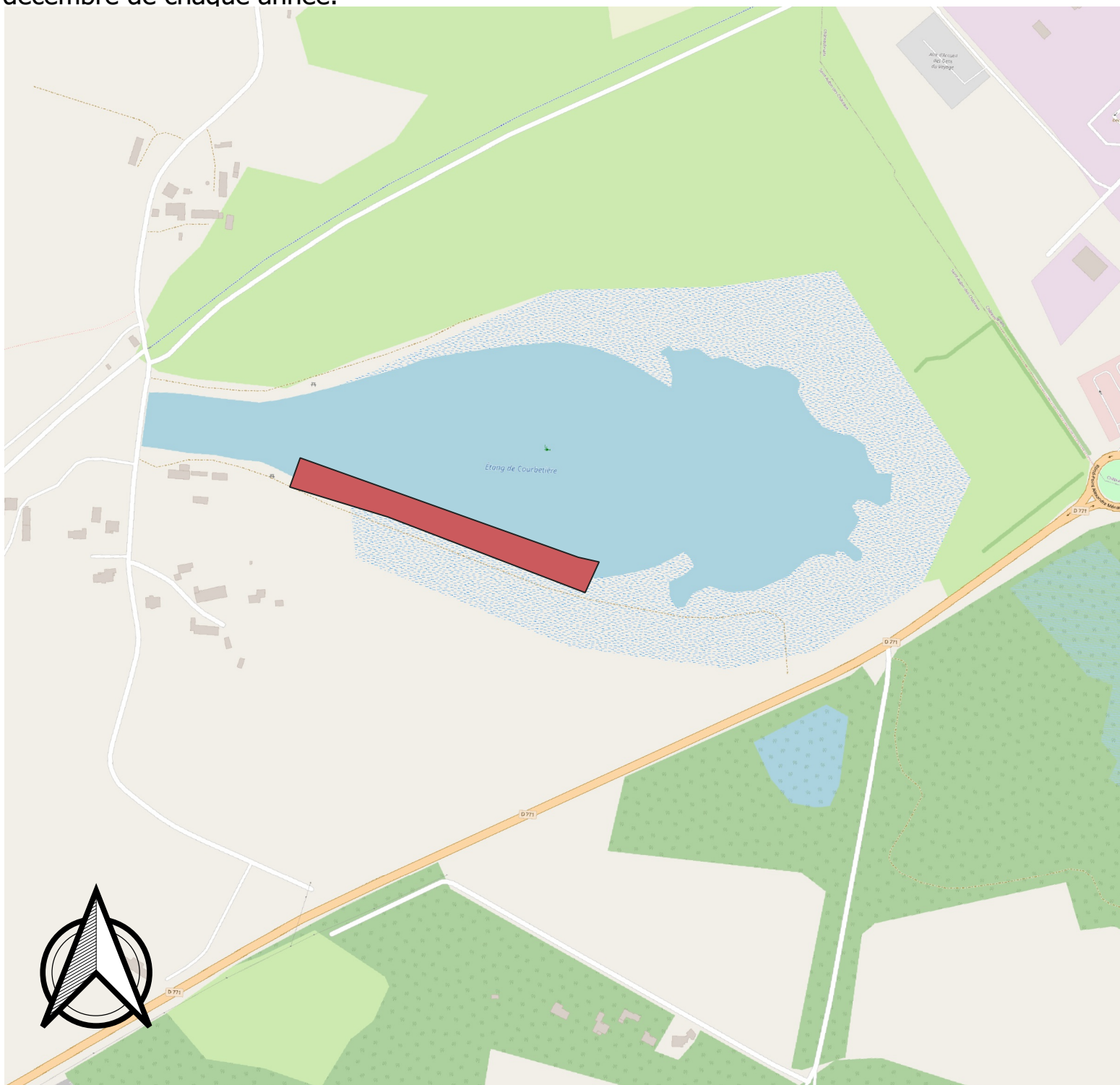
référence arrêté 23

Dénomination du site : Etang de la Courbetière

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA Le Gardon d'Herbe castelbriantais

Localisation : CHATEAUBRIANT

Détail du parcours: Uniquement sur la rive côté route de St Nazaire. Délimité par pancartes.
Pêche autorisée du 1er janvier à la veille de l'ouverture des carnassiers et du 1er juin au 31 décembre de chaque année.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

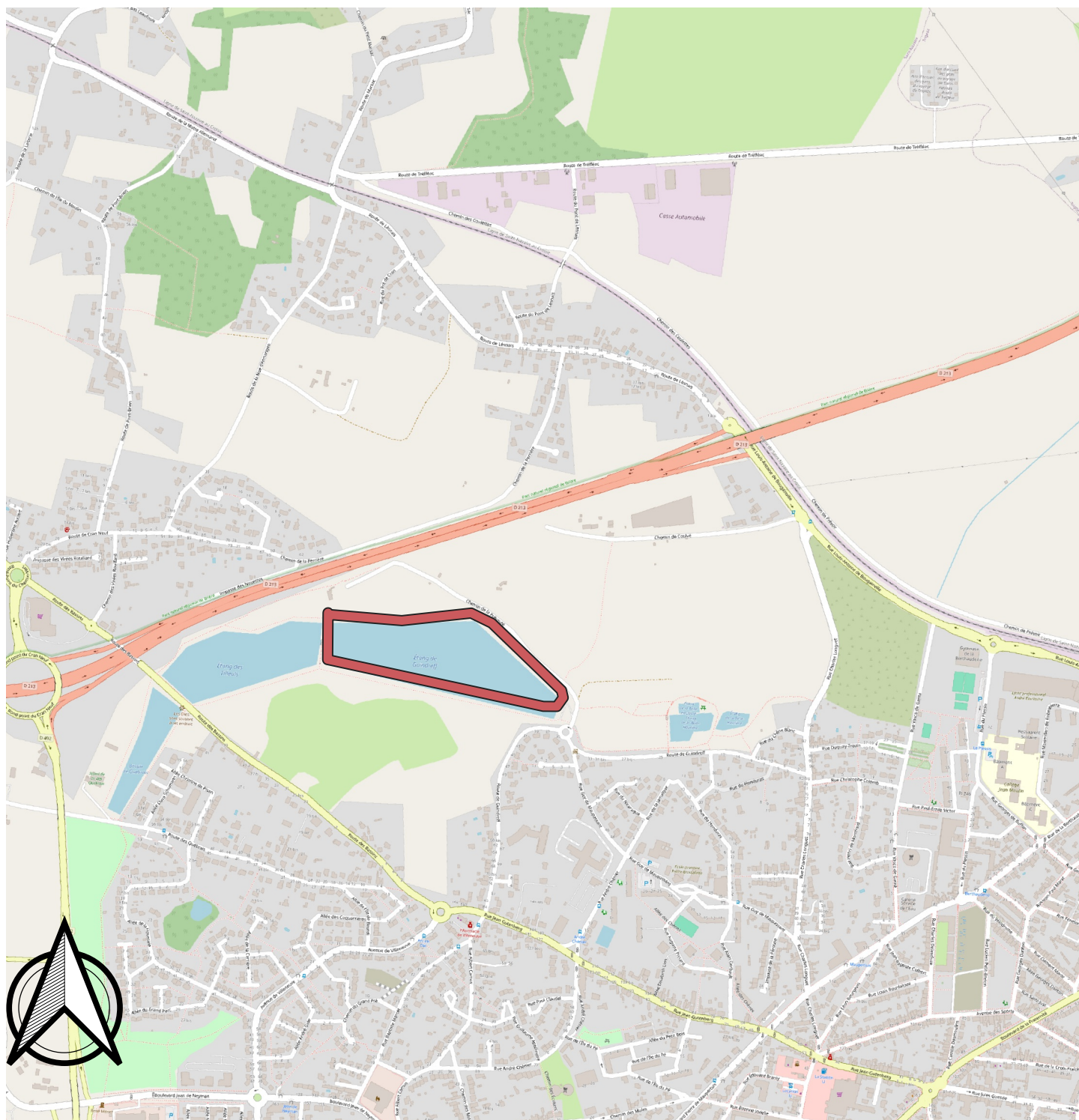
référence arrêté 24

Dénomination du site : Plan d'eau des Tilleuls

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La gaule nazairienne

Localisation : SAINT NAZAIRE

Détail du parcours: Plan d'eau des tilleuls. Totalité du linéaire.



 Parcours carpe de nuit

référence arrêté 25

référence arrêté 25

parcours carpe de nuit

Dénomination du site : Etang du Bois Joalland

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA la gaule nazairienne

Localisation : Saint Nazaire

Détail du parcours:

- Côté immaculée: Du 01/01 au 31/12. Sur 700m entre le parking en bas de la rue Charles Garnier et le deversoir.

- Côté D942 du dernier dimanche de janvier à la veille de l'ouverture des carnassiers
Parcours délimité par pancarte.

Parcours délimité par pancarte.



D942

0 100 200 m



Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

référence arrêté 26

Dénomination du site : Réservoir du Grand Vioreau "la plage"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA l'Amicale des Pêcheurs de Vioreau

Localisation : Joué sur Erdre

Détail du parcours: En rive nord sur 200m en aval de la route arrivant du camping, jusqu'à la rive du réservoir. Pêche autorisée du 01/01 à la veille de l'ouverture des carnassiers et du 01/09 au 31/12 de chaque année. Parcours délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

référence arrêté 27

Dénomination du site : Réservoir du Grand Vioreau "le hardais"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA l'Amicale des Pêcheurs de Vioreau

Localisation : Joué sur Erdre

Détail du parcours: Au lieu-dit la boustière sur 200m au bout du chemin longeant le réservoir en partant de la boustière vers le petit Vioreau. Pêche autorisée du 01/01 à la veille de l'ouverture des carnassiers et du 01/06 au 31/12 de chaque année. Parcours délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

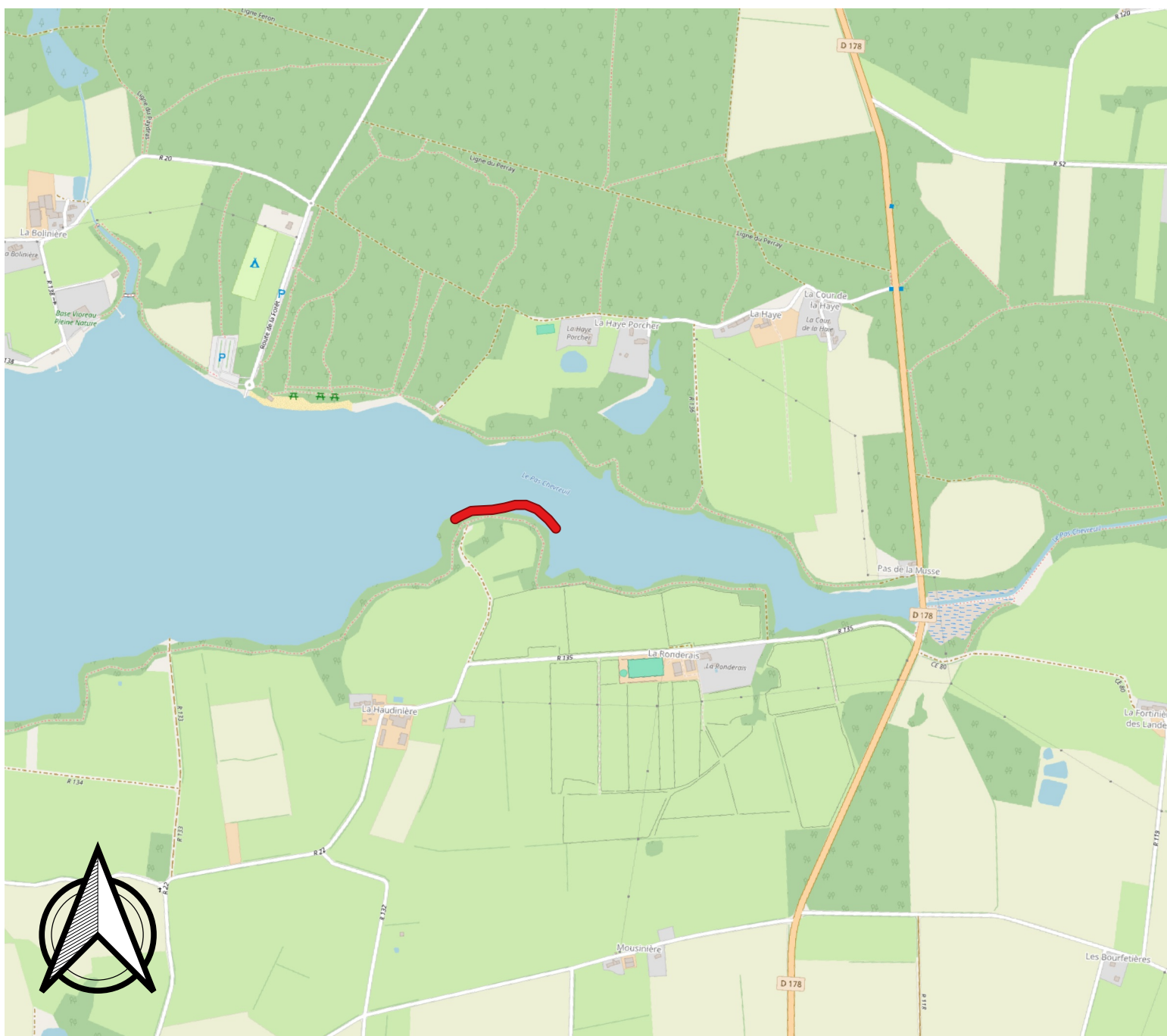
référence arrêté 28

Dénomination du site : Réservoir du Grand Vioreau "Bouguenais"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA l'Amicale des Pêcheurs de Vioreau

Localisation : Joué sur Erdre

Détail du parcours: En rive sud au lieu-dit "la haudinière" sur 250m en amont du chemin menant de l'ancien centre aéré. Pêche autorisée du 01/01 à la veille de l'ouverture des carnassiers et du 01/06 au 31/12 de chaque année. Parcours délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

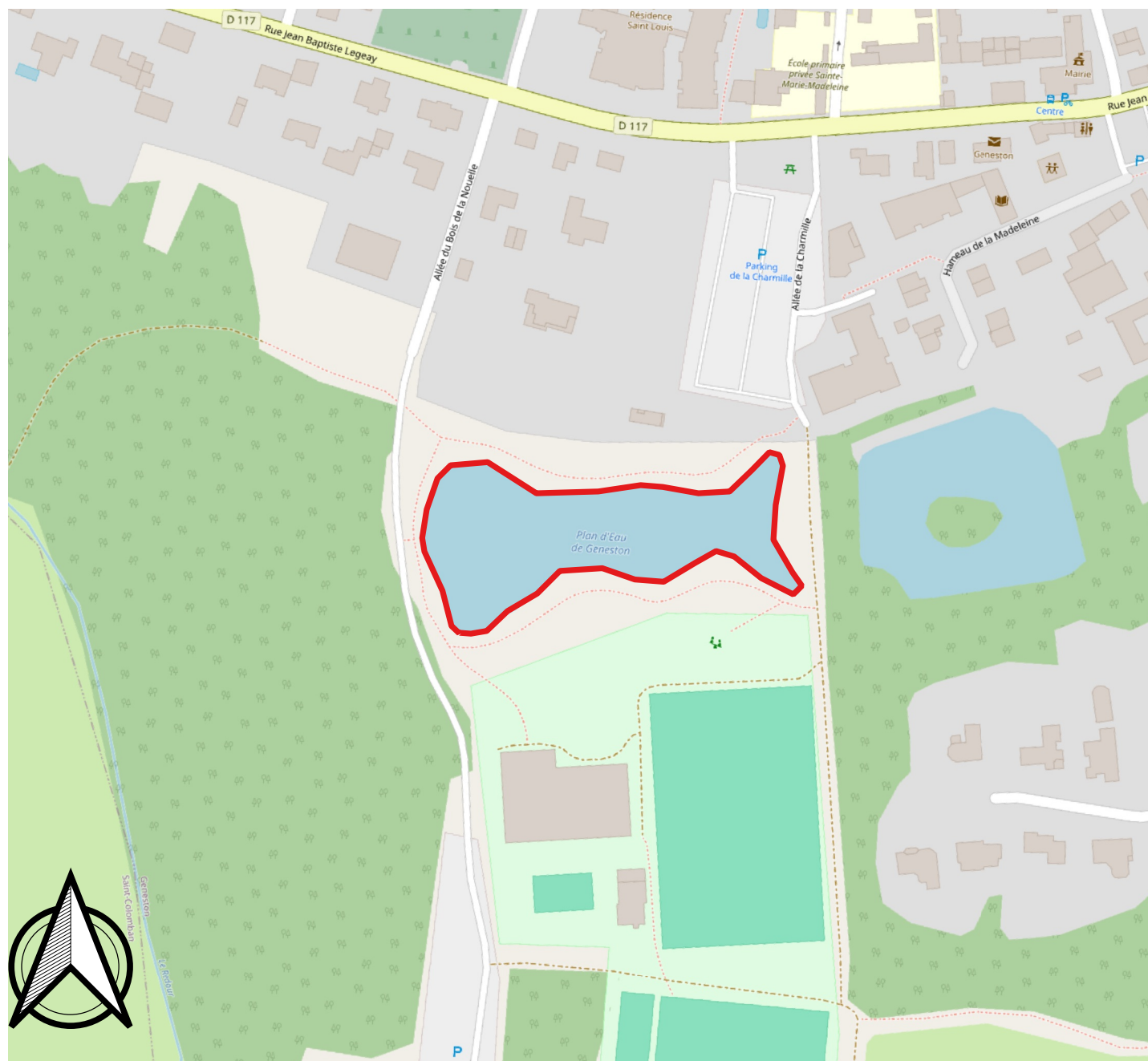
référence arrêté 29

Dénomination du site : Plan d'eau communal de Geneston

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La gardon genestonnais

Localisation : GENESTON

Détail du parcours: Sur l'ensemble du plan d'eau.
Délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique référence arrêté 30

parcours carpe de nuit

Dénomination du site : Etang de la Vallée Mabile

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA le gardon savenaisien

Localisation : SAVENAY

Détail du parcours:

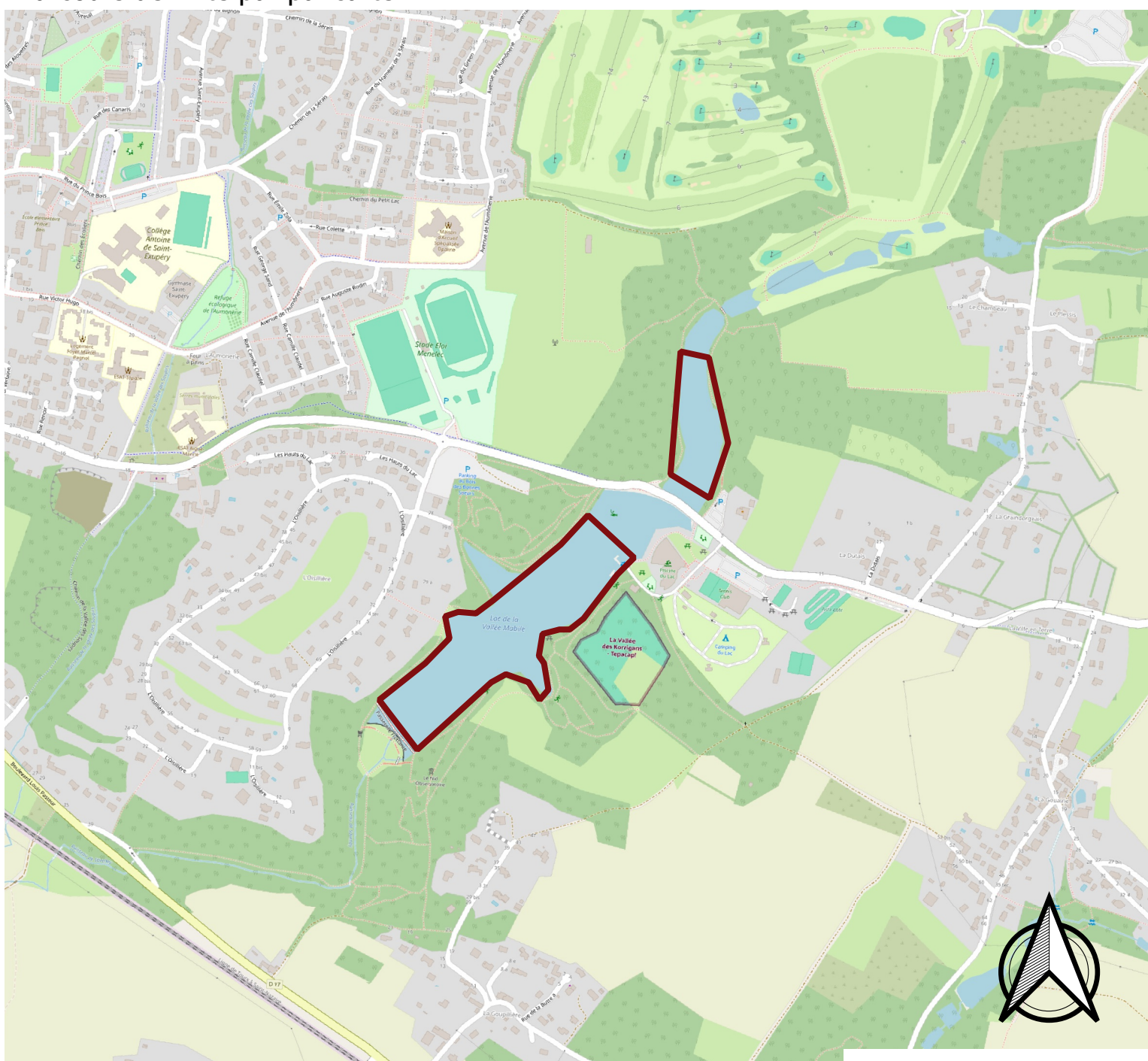
Pourtour de l'étang à l'exception des zones en réserve temporaire et de la digue.

Côté grand lac: 20m en aval de la cale de mise à l'eau jusqu'au ponton PMR.

Côté Petit lac: toute la berge sauf la partie en réserve temporaire.

Du 01/01 à la veille de l'ouverture des carnassiers et du 15/05 au 31/12 de chaque année.

Parcours délimité par pancarte.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

référence arrêté 31

Dénomination du site : Canal de Nantes à Brest "peslan"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA Le gardon Savenaisien

Localisation : GUENROUET

Détail du parcours: Côté chemin de halage du PK60.05 au PK60.180 aux environs du lieu-dit

Peslan sur 150m vers l'aval

Parcours delimité par pancarte.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

référence arrêté 32

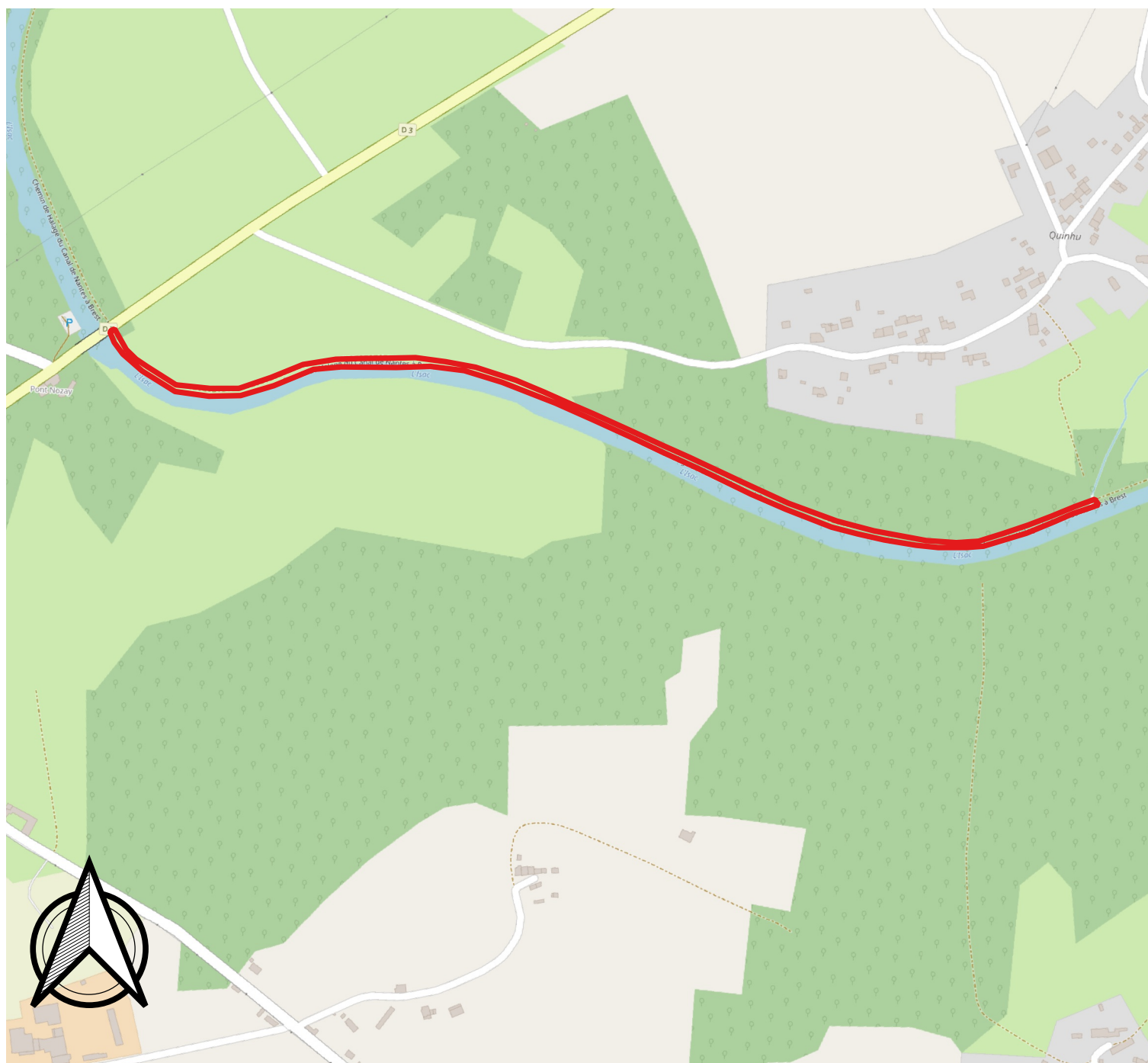
Dénomination du site : Canal de Nantes à Brest lot n°11

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA Le gardon Savenaisien

Localisation : GUENROUET

Détail du parcours: Aux environs du lieu-dit Quinhu, depuis le pont nozay jusqu'au chemin venant du lieu-dit Quinhu. Sur une distance de 1.3km

Parcours delimité par pancarte.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

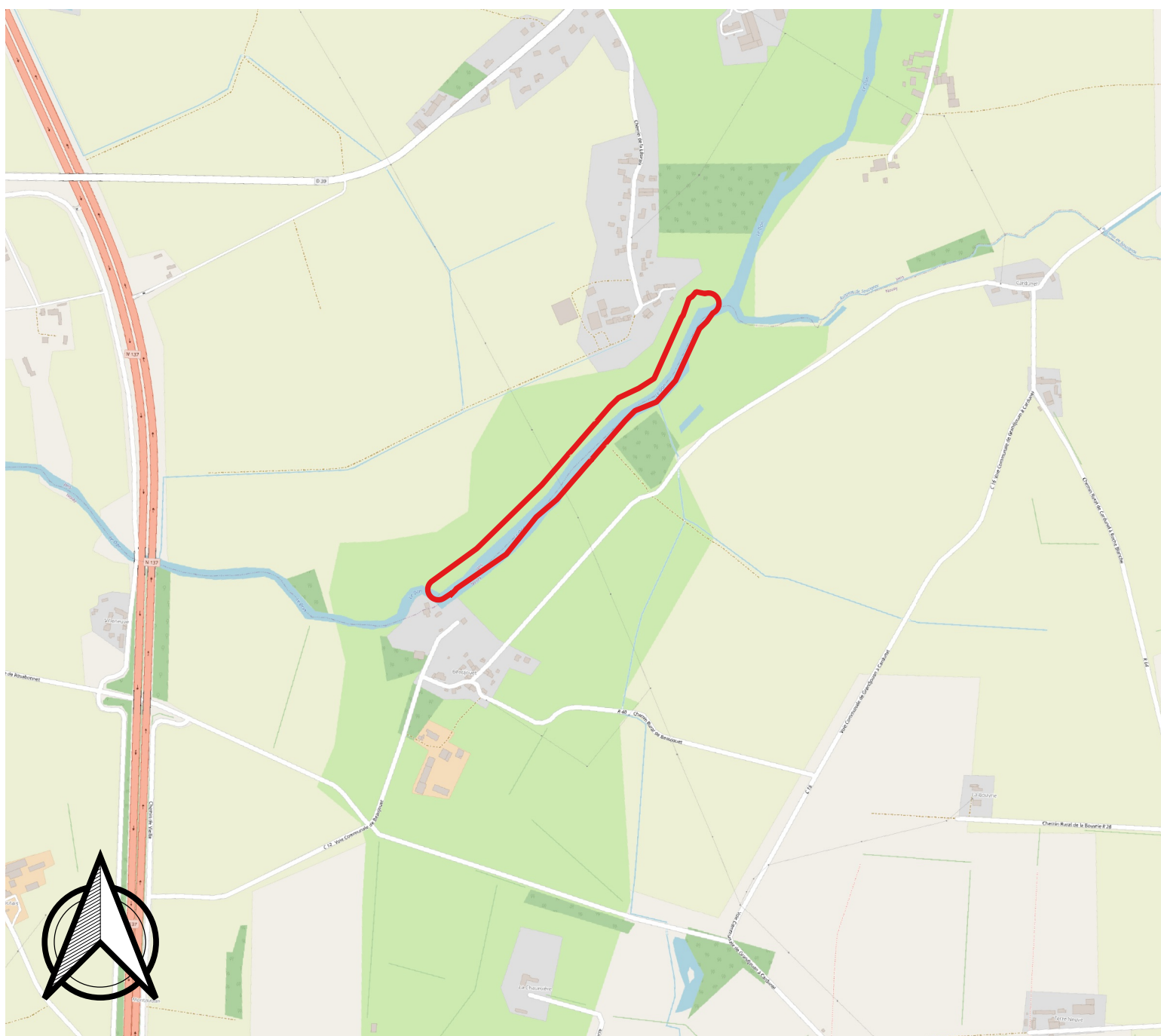
référence arrêté 33

Dénomination du site : Rivière le Don "Beaujouet"

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA Les Pêcheurs du Don

Localisation : JANS et NOZAY

Détail du parcours: Au lieu-dit Beaujouet. Les deux rives, du ruisseau du Sauzignac au moulin de beaujouet sur 750m. Parcours délimité par pancarte.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique référence arrêté 34

parcours carpe de nuit

Dénomination du site : Etang du Gué aux Biches

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA la Brème de l'Isac

Localisation: SAINT GILDAS DES BOIS

Détail du parcours:

-Côté barrage: 110m en amont du barrage, sur la rive droite.

-côté digue: Sur environ 300m sur l'ensemble de la digue. Uniquement du dernier dimanche de janvier à la veille de l'ouverture des carnassiers.

Parcours délimités par pancartes



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

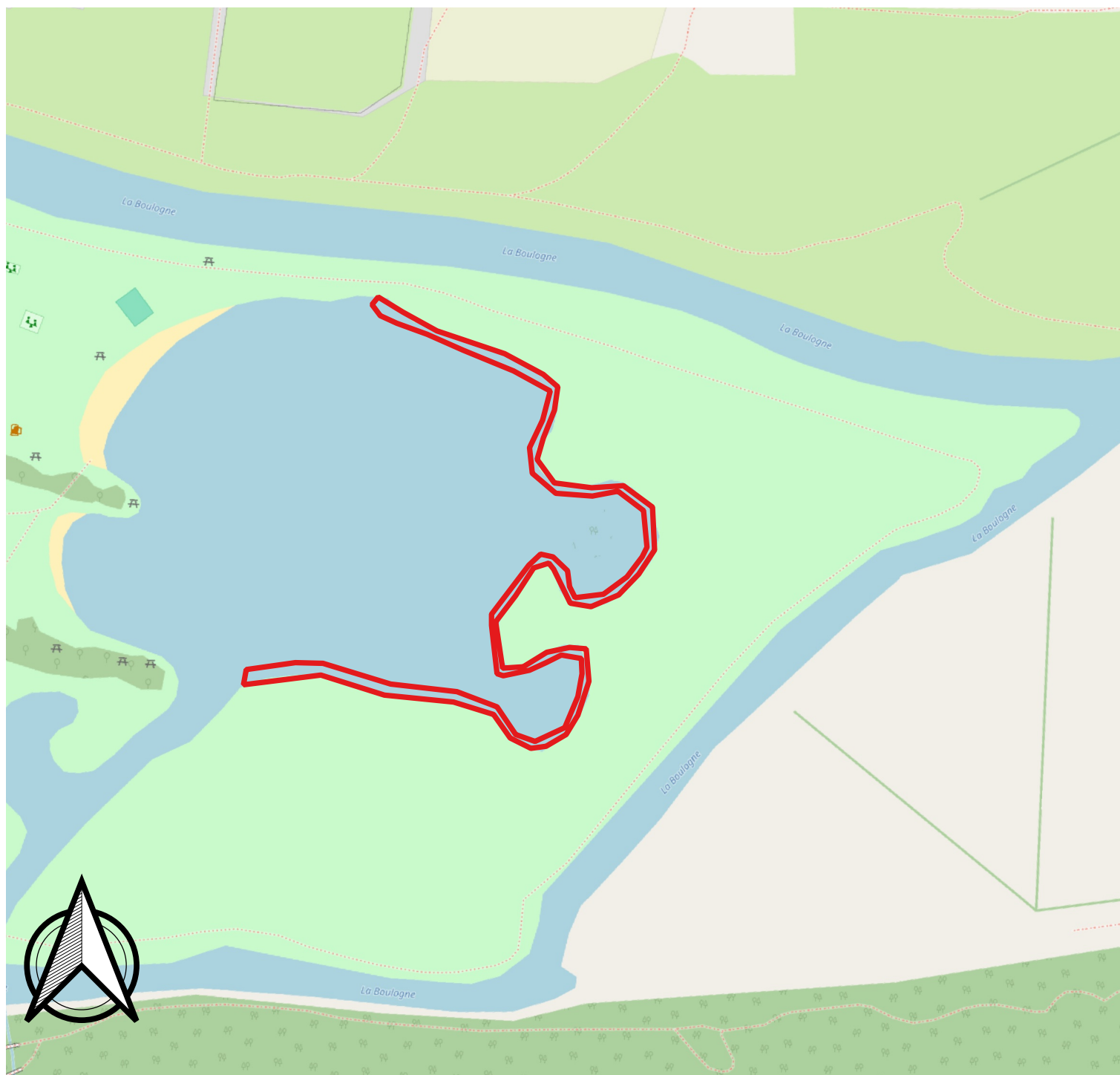
référence arrêté 35

Dénomination du site : Plan d'eau communal de Saint Philbert de Grand Lieu

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA Le Martin Pêcheur Philibertin

Localisation : SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Détail du parcours: Uniquement du 01/01 au dernier dimanche de janvier et du 2ème samedi de mai au 31 décembre de chaque année. Parcours délimité par pancarte.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

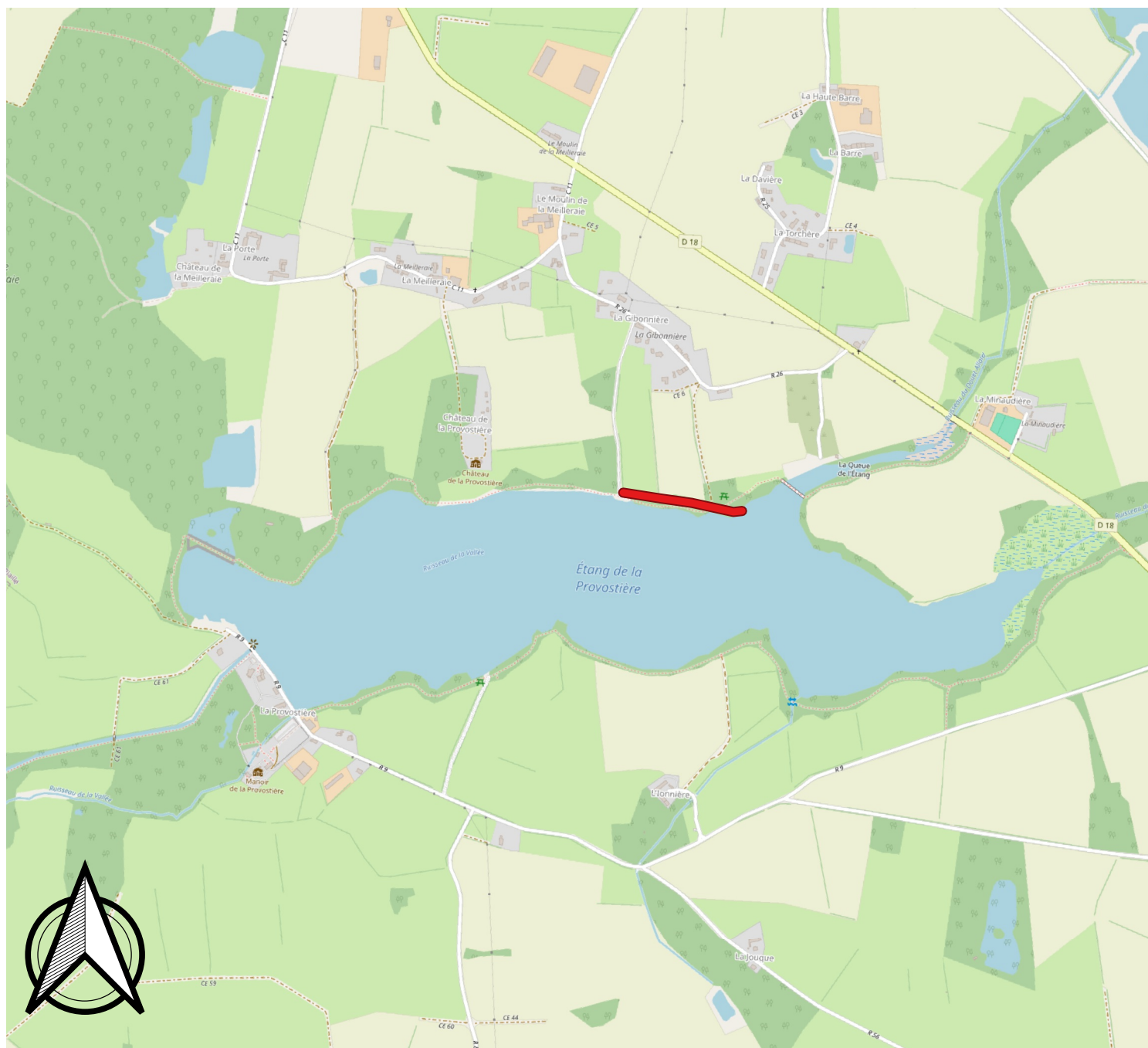
référence arrêté 36

Dénomination du site : Etang de la provostière

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA l'Amicale des Pêcheurs de Riaillé

Localisation : Riaillé

Détail du parcours: En rive nord. 300m en amont du chemin du château, jusqu'au chemin du château. Sur environ 300m Pêche autorisée du 01/01 à la veille de l'ouverture des carnassiers et du 01/06 au 31/12 de chaque année. Parcours délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

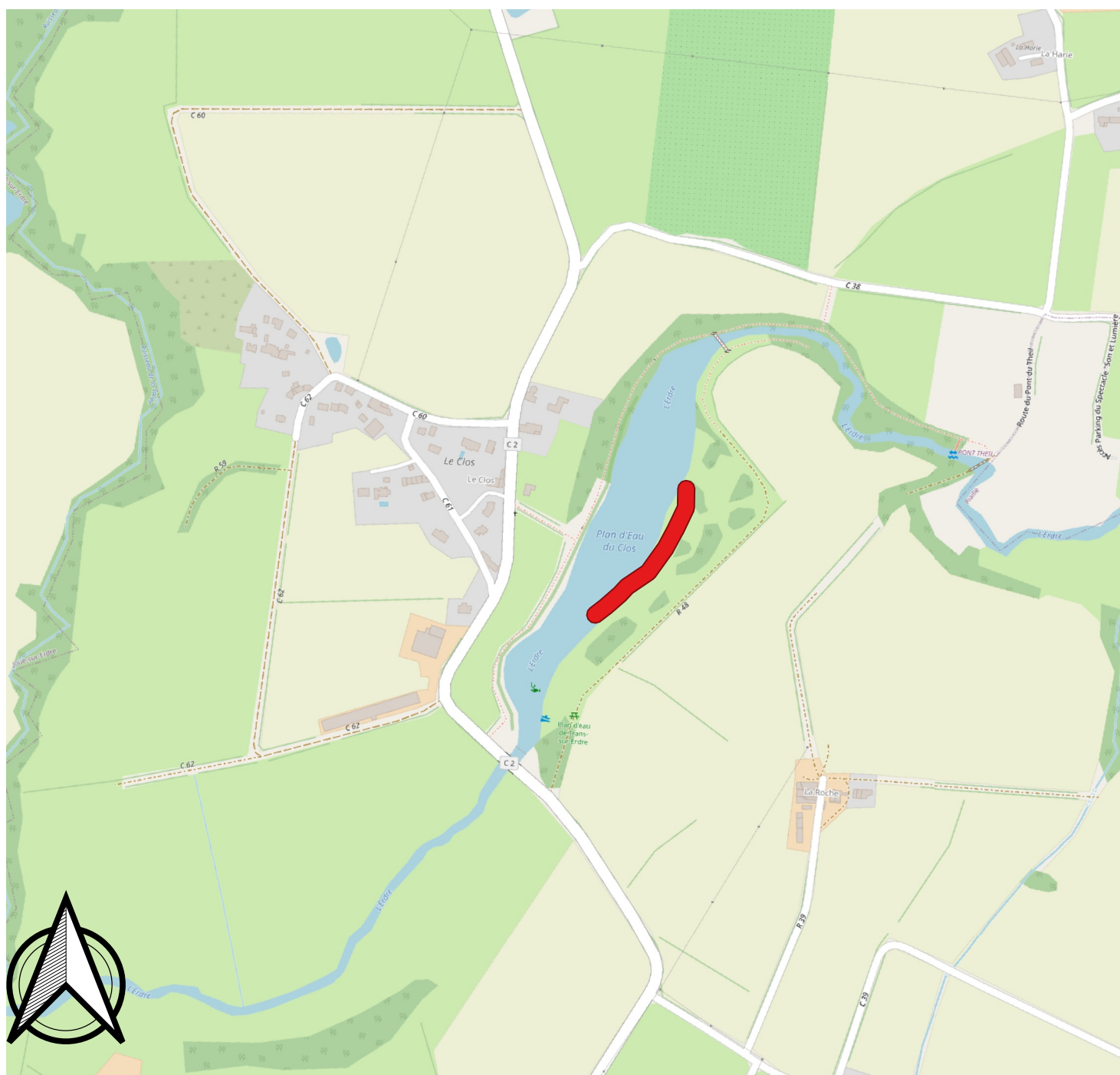
référence arrêté 37

Dénomination du site : Etang du clos

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA l'Amicale des Pêcheurs de Riaillé

Localisation : Trans sur Erdre

Détail du parcours: En rive gauche. Sur environ 500m. Pêche autorisée du 01/01 à la veille de l'ouverture des carnassiers et du 01/06 au 31/12 de chaque année. Parcours délimité par pancartes.



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique

parcours carpe de nuit

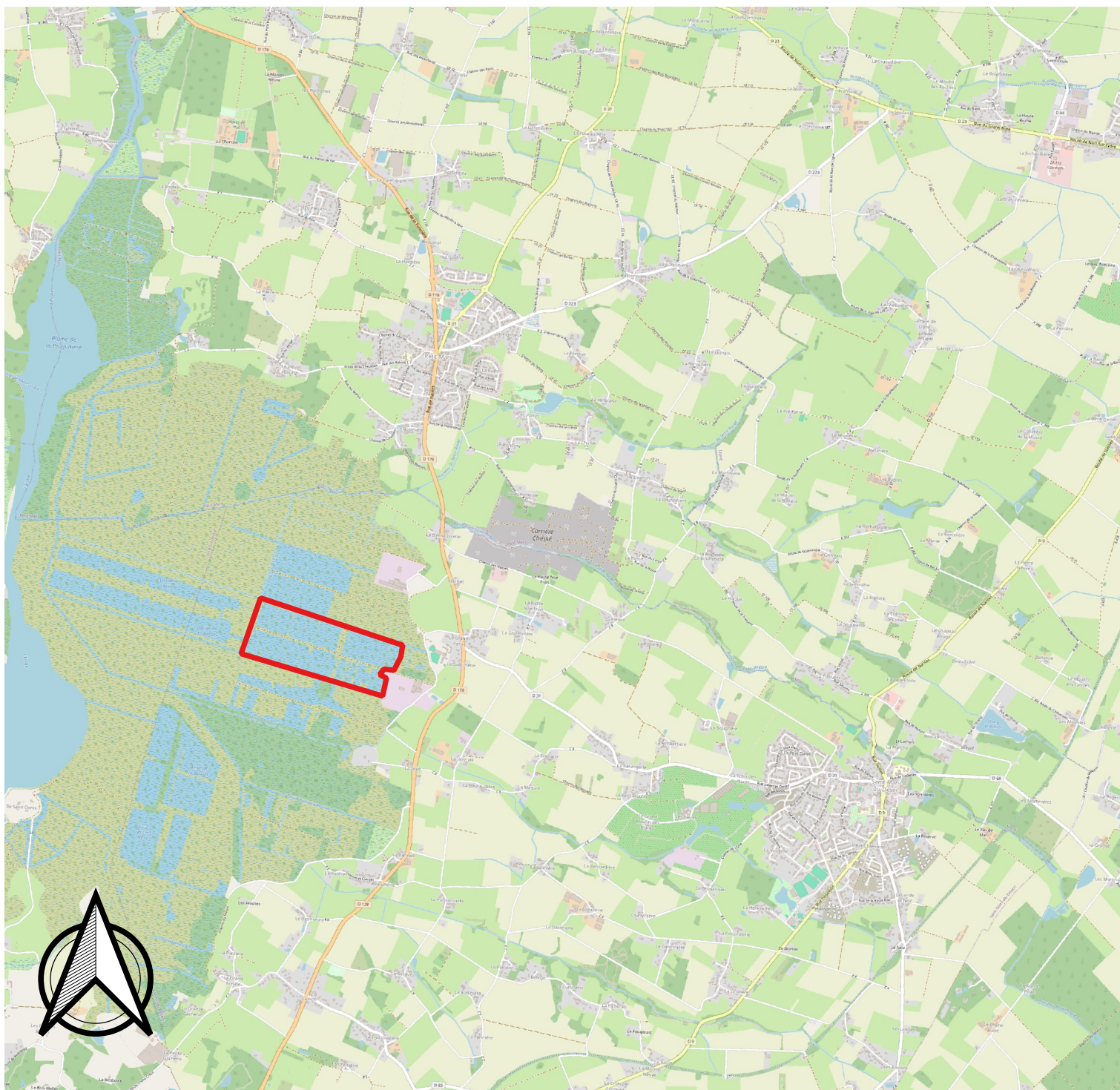
référence arrêté 38

Dénomination du site : Marais du patis (Mazerolles)

Détenteur du droit de pêche : Domaine de Mazerolles

Localisation : Marais de St Mars entre la douve du Fortay et la douve de la Grée

Détail du parcours: parcelles cadastrées: ZC: 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11 et 76. ZB: 4,5,6,7,8,9



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique parcours carpe de nuit

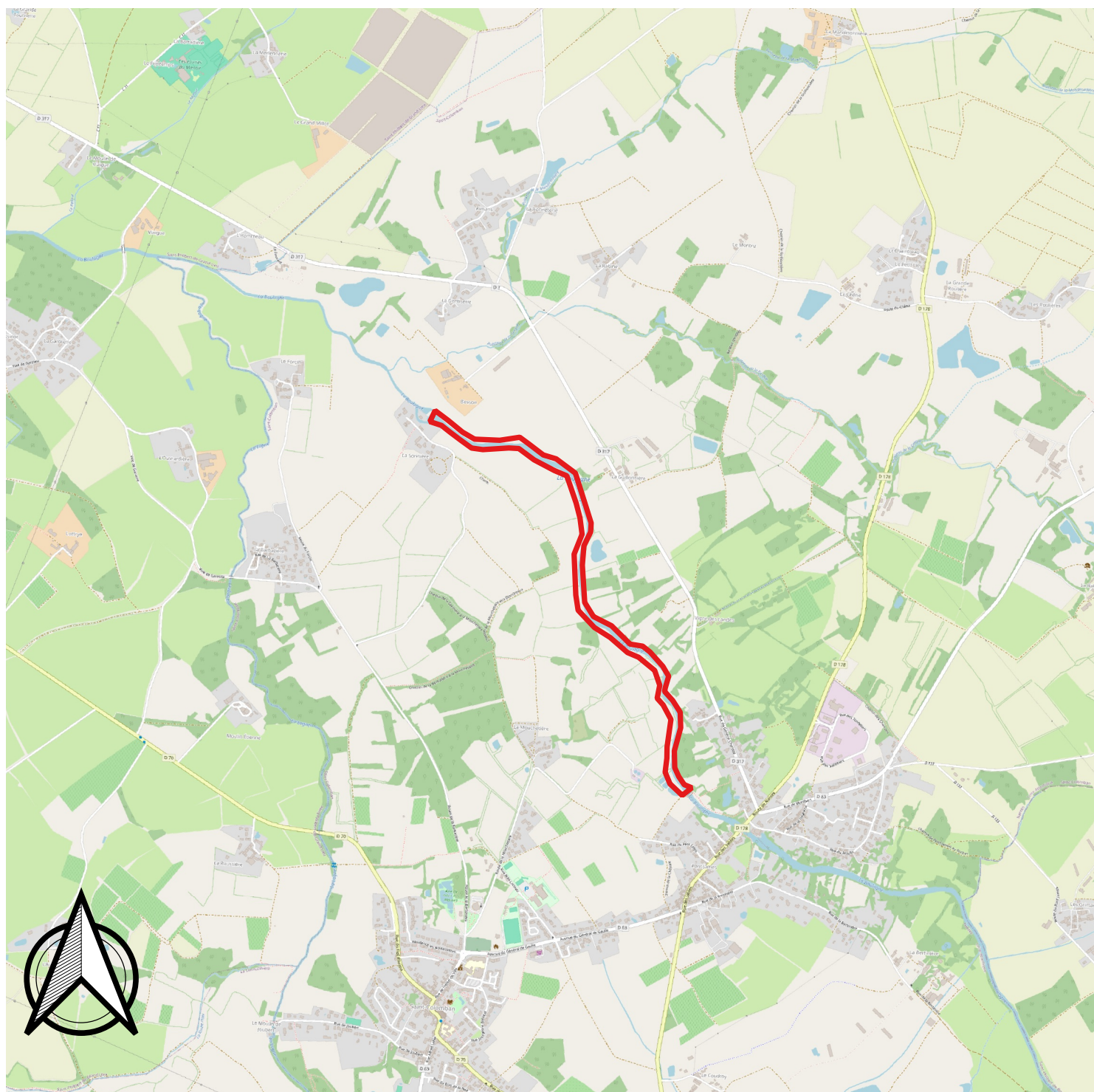
référence arrêté 39

Dénomination du site : Rivière la Boulogne à Pont James

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA La sirène de Logne et Boulogne

Localisation : ST COLOMBAN

Détail du parcours: De la passerelle en bois de pont James (anciennes lacunes) au barrage de la Sorinière sur les deux rives. Parcours limité par pancartes



 Parcours carpe de nuit

Pêche amateur en Loire-Atlantique référence arrêté 40

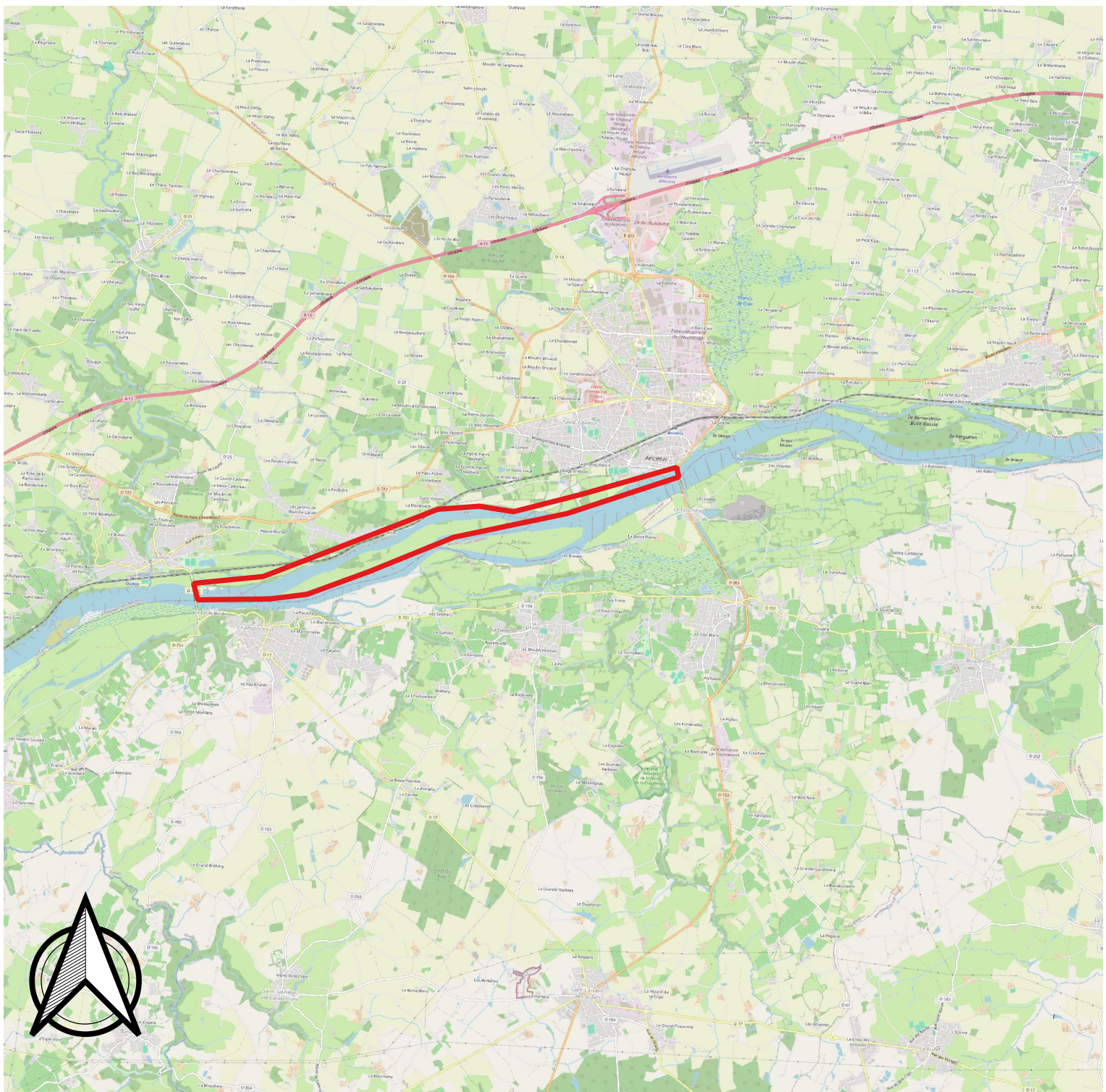
parcours carpe de nuit

Dénomination du site : Rivière la Loire entre OUDON et ANCENIS

Détenteur du droit de pêche : AAPPMA L'Amicale des Pêcheurs Anceniens

Localisation : Entre OUDON et ANCENIS

Détail du parcours: En amont du pont de OUDON (D751C) jusqu'au pont de ANCENIS (D763). Exclusivement en rive droite. Rive Loire-Atlantique. Parcours délimité par pancartes



Précisions

Dénomination du site : **Rivière "La Loire" à Oudon (Lot 11)** Type de parcours

Détenteur du droit de pêche : **Ablette oudonnaise**

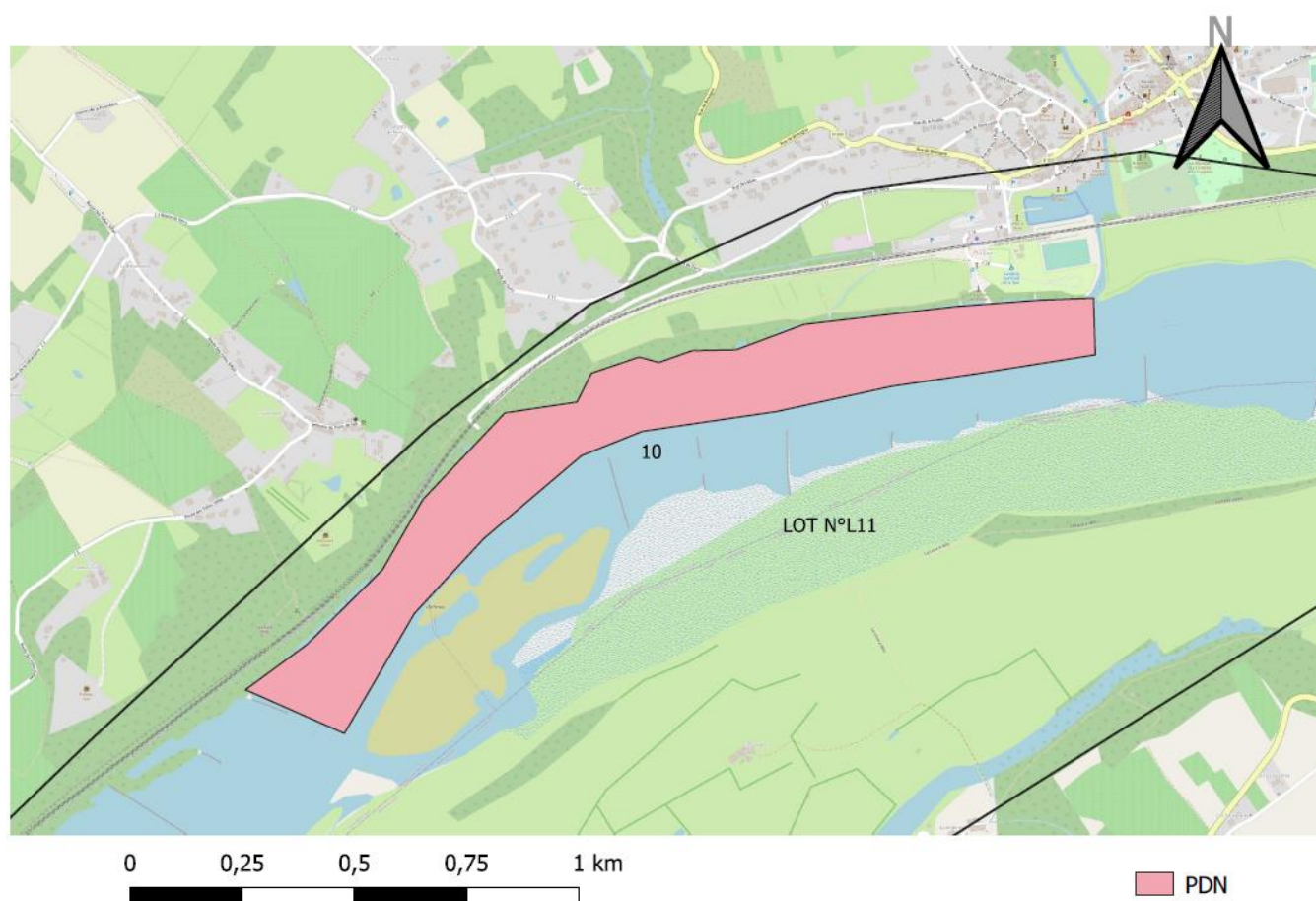
Pêche de nuit

Localisation : *Commune de OUDON*

Détail parcours : Présence de panonceaux sur le terrain. *De la sortie du port de OUDON en amont jusqu'au droit de l'île perdue à l'aval. Sur environ 2km. Lieu-dit le 408*

Uniquement rive droite les nuits du vendredi au dimanche du 1^{er} mai au 30 novembre

Cartographie



Précisions

Dénomination du site : **Rivière "La Loire" à VAIR/LOIRE
(Lot 9)**

Type de parcours

Pêche de nuit

Détenteur du droit de pêche : Amicale des Pêcheurs Anceniens

Localisation : Commune de VAIR SUR LOIRE

Détail parcours : 3 parcours : Présence de panonceaux sur le terrain indiquant les parcours

- Depuis la cale de la basse boire sur environ 1km en aval 1
- Depuis l'exutoire du bernardeau jusqu'à la pointe amont de l'île Delage 2
- Depuis la cale de la chaussée jusqu'à 700m en aval 3

Uniquement rive droite les nuits du vendredi au dimanche du 1^{er} mai au 30 novembre

